

Amalgame

Bulletin trimestriel d'information de Chaumont-Gistoux

PRINTEMPS 2019

79



Imprimé sur papier recyclé



Bonlez, Chaumont, Corroy-le-Grand, Dion-le-Mont, Dion-le-Val, Gistoux, Longueville et Vieuxart

Engageons-nous ...

A l'entame de cette nouvelle mandature et au regard des programmes électoraux de la majorité, de nouveaux enjeux en matière de gestion communale se profilent à l'horizon.

L'un d'entre eux nous paraît sortir du lot, en lien avec l'actualité de ces dernières semaines : **la participation citoyenne**.

Participer ... mais pour faire quoi ?

Les enjeux de la participation citoyenne sont nombreux. Mais si on devait n'en citer qu'un, ce serait celui de la démocratie.

La participation peut être vue comme un outil de renforcement de la démocratie, un outil d'amélioration de la gestion locale.

Impliquer les citoyens, c'est une nouvelle façon de faire de la politique !

Que ce soit au niveau urbanistique, économique, social ou culturel, la plupart des politiques publiques demandent aujourd'hui aux décideurs de mettre en place un processus participatif et de consulter la population lors du lancement des projets.

Sur le plan de la gestion, l'approche constructive, la transparence et le partenariat sont les nouveaux principes qui guident la politique communale, et le Collège en est le maître d'oeuvre.

Cela signifie qu'en optant pour un style de gestion favorisant la collaboration ou la facilitation, le Collège communal, via le Conseil, accepte de déléguer une partie du pouvoir de décision aux professionnels des administrations, aux autres partenaires ou aux citoyens.

Bien entendu, nous sommes aux balbutiements de ce nouveau mode de gestion et il faudra, aux différents niveaux de pouvoir, adapter les réglementations afin de permettre aux citoyens eux-mêmes de prendre des initiatives participatives (création

de conseils consultatifs, interpellations écrites au conseil communal) et concevoir, par exemple, des enveloppes budgétaires mises à disposition des comités de quartier pour des projets collectifs, sous certaines conditions.

Informar, consulter ou impliquer la population à la prise de décision sont en fait des démarches complémentaires, distinctes en termes d'outils et de processus à mettre en œuvre, d'investissements à dégager et d'impact à en attendre.

A Chaumont-Gistoux, la nouvelle majorité ne veut pas rater ce virage. Depuis de nombreuses années, des initiatives dans différents domaines ont déjà été prises, notamment en matière de commissions consultatives.

Dans certaines de nos écoles, ce processus participatif est déjà en place.

Aujourd'hui, le Collège est prêt à s'appuyer sur l'énergie créative des citoyens et s'engage à explorer encore et encore ce nouveau mode de gestion de la vie publique.

Tournez la page et vous découvrirez au fil de votre lecture, des suggestions et des propositions initiées par la commune, des associations ou des citoyens pour vous impliquer, vous informer, vous sensibiliser ... vous faire tout simplement participer à la vie de nos villages.

Pour le Collège communal,
Luc DECORTE,
Bourgmestre



Sommaire

Editorial	3
Renseignements généraux	6
Nouvelles des gens de chez nous	9
Nouvelles de la commune	
<i>Dîner des aînés 2019 – Inscrivez-vous!</i>	<i>10</i>
<i>Besoin d'aide pour vos déclarations d'impôts?</i>	<i>10</i>
<i>Grande brocante</i>	<i>10</i>
<i>Eco-passeur – c'est quoi?</i>	<i>11</i>
<i>CPAS (n° 9) : Le nouveau Conseil de l'Action sociale est installé!</i>	<i>11</i>
<i>Info Finances (n° 19) : Le budget 2019</i>	<i>12</i>
<i>Plaines de vacances communales</i>	<i>14</i>
<i>De la vie dans nos écoles! (n° 7)</i>	<i>15-17</i>
<i>Chronique juridique (n° 9) : Qu'est-ce qu'un arrêté de police (AP)?</i>	<i>18</i>
<i>Charges d'urbanisme : participation citoyenne pour une «boîte à idées»</i>	<i>19</i>
<i>Adaptation du réseau des boîtes aux lettres rouges</i>	<i>19</i>
<i>Renouvellement de la CCATM de Chaumont-Gistoux – Appel à candidatures</i>	<i>20</i>
<i>Travaux de la chaussée de Huy</i>	<i>22</i>
<i>N243 Chaussée de Huy : Réhabilitation du revêtement</i>	<i>23-26</i>
<i>A la découverte de notre Patrimoine public (n°14) : La chaussée de Wavre à Huy</i>	<i>27</i>
<i>CCCA (n° 8) : Une bonne résolution? Agissons...</i>	<i>28</i>
<i>Renouvellement des Conseils Consultatifs</i>	<i>28</i>
<i>Naturez-vous (n° 9) : « Grand Nettoyage de Printemps »</i>	<i>30</i>
<i>Fleurir ma rue, mon quartier, ma commune : je participe!</i>	<i>31</i>
<i>Transition et écologie intérieure</i>	<i>32</i>
<i>Commission Communale de l'accueil (CCA)</i>	<i>32</i>
Vie associative	
<i>Des boîtes apparaissent...</i>	<i>34</i>
<i>Découverte au fil de nos promenades... (n°14) : Mais où est passé le livret 1?</i>	<i>36</i>
<i>Roseaie communale de Chaumont-Gistoux</i>	<i>37</i>
<i>Echangeons et partageons nos plantes!</i>	<i>37</i>
<i>Aidons les batraciens à traverser en toute sécurité à Chaumont-Gistoux</i>	<i>38</i>
<i>Les Rencontres de Gistoux</i>	<i>38</i>
<i>Centre Culturel Royal de Chaumont-Gistoux</i>	<i>40</i>
<i>Le théâtre du mascaret vous présente : « Molière dans tous ses éclats »</i>	<i>41</i>
<i>5^e édition des Mérites sportifs : encore du beau monde!</i>	<i>42</i>
<i>Judo club Chaumont-Gistoux & D.A. ASBL – Organisations, stages, nomination et résultats</i>	<i>43</i>
<i>Le Comité des fêtes de Dion-Valmont et sa section Pétanque Le Dionnais</i>	<i>44</i>
<i>34^e jogging du Pisselet à Vieusart</i>	<i>45</i>
<i>Cantando</i>	<i>45</i>
<i>Souper du Groupe Tiers-Monde</i>	<i>45</i>
<i>Appel à bénévoles créatifs</i>	<i>46</i>
<i>Croix-Rouge</i>	<i>46</i>
<i>Prochain Amalgame</i>	<i>46</i>

Le Collège communal



Luc DECORTE | ARC

Bourgmestre

Coordonnées :

Rue du Centre 10 à Longueville – tél. 010/88.93.56

Email : luc.decorte@chaumont-gistoux.be

Attributions : attributions légales, mobilité, travaux, espaces verts, bien-être animal.



Philippe DESCAMPS | ECOLO

Premier échevin

Coordonnées :

Rue Capitaine Delvaux 6 à Dion-le-Val – tél. 0485/088.380

Email : philippe.descamps@chaumont-gistoux.be

Attributions : accueil temps libre, enseignement, jeunesse, plaines de vacances.



Pierre LANDRAIN | ARC

Deuxième échevin

Coordonnées :

Rue d'En Haut 36 à Bonlez – Gsm : 0475/38.99.77

Email : pierre.landrain@bonlez.eu

Attributions : finances et budget, développement économique, PME, régie communale.



Béragère AUBECQ | ARC

Troisième échevine

Coordonnées :

Rue Moulin d'Inchebroux 4 – Gsm : 0477/37.28.35

Email : aubecqb@gmail.com

Attributions : associations, commerces, culture, sport, tourisme.



Aurélie VAN EECKHOUT | ECOLO

Quatrième échevine

Coordonnées :

Rue du Taillis 10 à Dion-le-Mont – tél. 0476/711.436

Email : aurelie.vaneckhout@chaumont-gistoux.be

Attributions : transition écologique (environnement, agriculture, énergie), communication, participation citoyenne, droits humains.



Sese KABANYEGEYE | ECOLO

Cinquième échevine

Coordonnées :

Clos des Genêts 35 à Gistoux – tél. 0475/340.150

Email : sese.kabanyegeye@chaumont-gistoux.be

Attributions : urbanisme, aménagement du territoire, logement.



Natacha VERSTRAETEN | ARC

Présidente du CPAS

Coordonnées :

Rue des Sables 26 à Chaumont – Gsm : 0474/47.66.36

Email : natacha.verstraeten66@gmail.com

Attributions : Petite enfance, aînés, personnes en situation de handicap, égalité des chances.

Editrice responsable :

Administration communale
de Chaumont-Gistoux

Rue Colléau 2 – 1325 Chaumont-Gistoux

Tel. 010/68.72.11

Fax 010/68.72.19

Email : webmaster@chaumont-gistoux.be

Commercialisation & réalisation :

UNIMédia Edition

Rue Joba 9 – 4053 Embourg – Tél. 04/224.74.84

Publicité : Denis Lacroix – Gsm : 0497/53.63.44

Email : d.lacroix@uni-media.be

Nombre d'exemplaires : 5200

Distribution : en toutes-boîtes et disponible à l'accueil de la Maison communale.

Ce numéro est également disponible sous format numérique (pdf) sur le site Internet officiel de la Commune : www.chaumont-gistoux.be

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur. La Commune de Chaumont-Gistoux décline toute responsabilité à propos des informations présentes dans les encarts publicitaires

► DÎNER DES AÎNÉS 2019 – Inscrivez-vous !

Notre traditionnel dîner des aînés se tiendra
le mardi 2 avril 2019 à 11 h 45 à la Ferme d'Arnelle,
rue de Sart-Risbart à 1325 Longueville

AU MENU

Apéritif accompagné de ses zakouskis,
Ravioles d'écrevisses coulis de homard,
Filet mignon de Boeuf, garniture de saison,
sauce Bordelaise,
Vacherin à la Vanille, Coulis de Framboises,
Vin, softs, eaux et café

Votre quote-part s'élève à 20 €/personne, le solde étant offert par la Commune. La participation au dîner est réservée aux habitants de notre commune âgés de 60 ans et plus.

1. INSCRIPTION : Obligatoirement par téléphone auprès de F. Delvaux 010/68.72.16, tous les jours entre 9h et 12h, à partir du 04/03/2019 et, dans la limite des places disponibles, jusqu'au 22/03/2019

2. PAIEMENT :

- Soit par virement sur le compte bancaire de l'Administration communale n° **BE68 0910 0961 3234**
- Soit en cash auprès de Françoise Delvaux lors de la permanence organisée le jeudi 14/03/19 entre 9h et 12h.
- Votre paiement valide votre inscription.

3. REMBOURSEMENT : Une fois votre inscription validée, **aucun remboursement ne sera accepté**, SAUF sur présentation d'un certificat médical.

Le nombre de places étant limité, veuillez d'abord vérifier que votre inscription est possible avant de procéder au paiement. Un problème de mobilité ? Signalez-le nous lors de votre inscription !

Pour le Service Protocole/Festivités,
Françoise DELVAUX

Besoin d'aide pour vos déclarations d'impôts ?

Cette année, des collaborateurs de l'Administration des Contributions seront à votre disposition

GRATUITEMENT

Le jeudi 3 juin 2019
de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30

dans la Salle du CPAS, Rue Zaine 9 à Gistoux pour vous aider à remplir vos déclarations d'impôts.

Comme l'an passé, nous fonctionnerons sur base d'un système de **rendez-vous (6 par heure à des heures précises)**. En effet, nous avons tenu compte des problèmes rencontrés l'année dernière et avons diminué le nombre de rendez-vous pour vous éviter les files d'attente.

Les rendez-vous seront pris par le service accueil de la maison communale à partir du lundi 25 mars 2019 par téléphone au 010/68.72.11. Pour votre confort, nous vous conseillons de téléphoner l'après-midi de 13h à 16h du lundi au jeudi.

Vous ne pouvez vous rendre disponible le lundi 3 juin prochain ? Pas de problème...

Consultez notre site internet communal www.chaumont-gistoux.be pour connaître les dates des permanences dans les communes voisines ou les centres commerciaux.

Nadine TRIEF,
Service Communication

► La Commune de Chaumont-Gistoux vous invite à la

GRANDE BROCANTE

organisée à l'occasion de la FÊTE DES COQUELICOTS

Chaussée de Huy à 1325 Chaumont-Gistoux
Le dimanche 9 juin 2019 de 8h à 18h

Vide grenier, attractions foraines, petite restauration, braderie, animations diverses...
Nous nous réjouissons de vous retrouver comme l'année dernière dans une ambiance chaleureuse et amicale.

RÉSERVATIONS D'EMPLACEMENTS : à partir du 2 mai,
jusqu'à épuisement des emplacements

Prix : 13 €/emplacement (max. 3 emplacements / particulier).
Réservation : les modalités seront communiquées ultérieurement via notre site internet communal

Nous rappelons que la location d'emplacements de brocante est uniquement réservée à la vente de fonds de grenier. La présence de marchands ambulants sur le parcours de la brocante n'est donc pas favorisée.

Toutes les infos pratiques : www.chaumont-gistoux.be

Eco-passeur – c’est quoi?

Saviez-vous que la commune dispose d’un éco-passeur depuis 2014 ?

L’éco-passeur est un conseiller en énergie et en logement. Ses missions s’articulent autour du triple volet « Information-Energie-Logement ». L’éco-passeur a donc, entre autres, une mission d’information et de sensibilisation des citoyens dans le cadre des primes (rénovation et énergie), de l’utilisation rationnelle de l’énergie et des critères d’insalubrité des logements.

En ce qui concerne le **volet énergie**, un cadastre énergétique des bâtiments communaux a été mis en place depuis 2016 et a pour but d’objectiver l’efficacité énergétique des bâtiments communaux. Cela permet *in fine* à la commune de Chaumont-Gistoux d’opter pour les mesures les plus adaptées afin de diminuer la consommation énergétique au sein de ses bâtiments. La Commune a déjà notamment investi dans de l’éclairage LED pour l’Administration communale et ses abords, les écoles de Chaumont (Barre et Moutons), Dion et Gistoux mais également dans des minuteurs pour les chauffages électriques des préfabriqués des écoles, dans des vannes thermostatiques intelligentes pour les radiateurs de l’école de la Barre et des systèmes de monitoring des consommations de mazout et d’eau pour plusieurs bâtiments afin de se rendre compte d’éventuelles fuites et les résoudre bien avant la facture annuelle globale. Divers investissements qui permettent une économie financière non négligeable.

Dans le cadre du **volet logement**, l’éco-passeur effectue le suivi des dossiers d’insalubrité et de permis de location des logements. Il constitue également un appui dans l’accompagnement du programme communal d’actions en matière de logement, outil stratégique pour la commune.

L’éco-passeur travaille aussi de pair avec le service Urbanisme dans le traitement des dossiers de permis d’urbanisme en y apportant son expertise pour l’analyse des volets PEB et salubrité des bâtiments.

Vous avez des projets pour votre logement ? Rénovation, isolation, modification du système de chauffage, installation d’énergies renouvelables, etc. Ou encore vous êtes locataire, et vous rencontrez des problèmes de salubrité dans votre logement (humidité, moisissures, problèmes électriques, etc.) ? N’hésitez pas à contacter le service Logement et Energie pour obtenir plus de renseignements.

L’éco-passeuse communale, Emilie Lemaire, est joignable du lundi au mercredi, au 010/68.72.11 ou via eco-passeur@chaumont-gistoux.be.

Emilie LEMAIRE,
Eco-passeuse



▶ CPAS (n° 9)

Le nouveau Conseil de l’Action sociale est installé !

Au temps des élections, lorsqu’on parle « Conseillers », nos pensées se dirigent vers les conseillers communaux. Il y a pourtant 9 autres conseillers dont on parle moins et qui ont été installés à Chaumont-Gistoux le 9 janvier dernier : les **Conseillers de l’Action sociale**.

Auparavant, il s’agissait souvent de mandats « secondaires », de « lots de consolation » pour les non-élus. Aujourd’hui, c’est devenu un véritable choix : certains candidats font campagne en affichant clairement **leur volonté de siéger et de s’impliquer dans le Conseil de l’Action sociale, l’organe qui gère le C.P.A.S.**

Similarités avec le Conseil communal : la composition du Conseil de l’Action sociale reflète les résultats des élections (même si le mode de calcul est différent) ; le Conseil prend toutes les grandes décisions qui régissent le fonctionnement et les choix stratégiques du C.P.A.S. (budget, marchés, services à développer, ...) ; une gestion de l’institution assurée par un Directeur/ une Directrice général(e) soutenu(e) par un Directeur/une Directrice financier(e), ...

Au rang des différences, on note la confidentialité des débats, qui se déroulent à huis-clos ; une gestion plus proche de la vie de l’institution (décisions en matière de personnel, de dépenses, ...) surtout dans les communes où, comme la nôtre, le Bureau permanent ne se réunit que pour les situations d’urgence de manière à laisser une plus large place au débat démocratique ; un travail social, centré sur l’humain.

Dans le dernier magazine CPAS+, on peut même lire : **pour être mandataire de C.P.A.S., « il faut aimer les personnes, au-delà d’aimer sa commune »**. Ce n’en est pas moins une fonction exigeante qui nécessite aussi de la rigueur administrative et une connaissance des réglementations.

Attirons l’attention aussi sur un organe particulier : le **Comité spécial du service social** qui réunit une fois par mois 6 des 9 conseillers, accompagnés par les assistants sociaux. Ceux-ci y présentent les demandes individuelles (des familles, des ménages ou des personnes isolées) de revenu d’intégration sociale, d’aides financières ou autres, sur base des rencontres, des échanges qu’ils ont eus avec les personnes, de l’analyse qu’ils ont faite avec elles de leur parcours, de leurs projets et de leur budget. Il revient alors aux conseillers membres du Comité spécial de prendre une décision (nous pourrions revenir sur le panel des aides et des soutiens possibles lors d’un prochain article).

A Chaumont-Gistoux, outre la Présidente du C.P.A.S. Natacha Verstraeten (qui participe aussi au Collège communal), les Conseillers de l’Action sociale sont : **Xavier Blondiau, Félicien Delfosse, Valérie Escoyez, Violette Matthijs, Ravy Misra, Anne Vandenhautte, Pajka Vandervorst et Patrice Wéry.**

Natacha VERSTRAETEN,
Présidente du CPAS

► INFO FINANCES (n° 19)

Le budget 2019



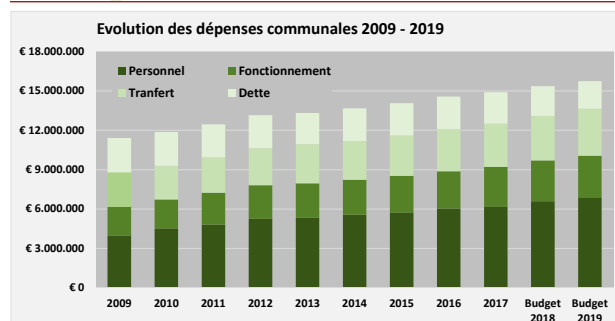
Dans le dernier article de 2018, nous vous annonçons la présentation du budget 2019 au Conseil communal du 17 décembre. C'est à présent chose faite et la proposition approuvée. En voici les lignes maîtresses.

Comme l'année dernière, nous constatons que si la qualité de la gestion communale a permis jusqu'à présent la présentation de résultats globalement positifs, la pression des facteurs déstabilisants se fait sentir plus fortement d'année en année.

► L'exercice propre

Présente un **boni de 136.387,55 €**.

Les dépenses :



Le total des dépenses prévues en 2019 à hauteur de 15.730.403 € est en croissance de 2,37 %. Ce ratio, assez bon globalement, ne peut nous laisser ignorer l'évolution inquiétante de certains types de dépenses, particulièrement celles de personnel.

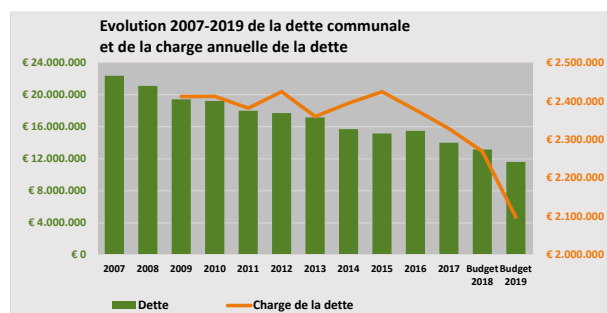
Les dépenses de personnel constituent 43,43 % du total, en augmentation de 3,65 %. Le Collège communal s'attache à pratiquer, en la matière, une politique rigoureuse, tout en respectant sa promesse de maintien de l'emploi.

Les dépenses de transfert (CPAS, Zone de police, Zone de secours, fabriques d'église ...) prévues à hauteur de 3.573.431 €, sont également en nette augmentation de 180.000 € soit 5,3 %.

Les dépenses de fonctionnement, 3.228.873 € sont également en hausse de 4,05 %.

Les dépenses de dette :

A hauteur de 2.094.791 €, les dépenses de dette sont en diminution de 170.000 €, résultat de la politique menée en matière d'emprunts : accélération du remboursement, renégociation du taux de certains emprunts ...

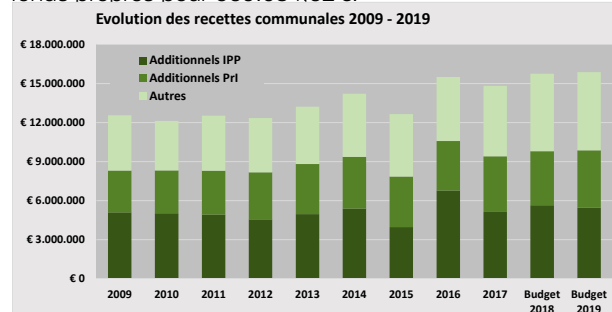


Jusqu'à présent, les dépenses ont pu être contrôlées, certainement grâce à la diminution des charges de la dette. Ce rééquilibrage ne pourra cependant pas se prolonger au-delà d'une ou deux années. Ceci retient toute notre attention

et l'élaboration des budgets à venir s'attachera plus que jamais au principe d'équilibre.

Les investissements :

S'élèvent à 2.582.064,82 €, ce qui se situe dans la moyenne supérieure de ces dernières années. Ils seront financés sur fonds propres pour 569.084,62 €.



Les recettes :

La fiscalité constitue 69,28 % de l'ensemble des recettes communales soit 10.994.357 €. Elle est en légère diminution par rapport à l'année dernière.

Le précompte immobilier :

Estimé à 4.408.404,92 €, il reste une base de taxation assez stable en hausse légère mais constante.

L'impôt des personnes physiques :

Pour ce qui concerne les recettes en provenance des additionnels à l'IPP, le Collège communal reste très prudent dans sa budgétisation. En effet, la perception irrégulière de l'IPP par le pouvoir fédéral et les effets du taxshift sont inquiétants. Les difficultés ainsi générées aux plans financier et comptable ont déjà pu être surmontées grâce à la gestion mise en place. Mais la répétition de ces difficultés risque de devenir réellement préjudiciable.

Le résultat général

Le résultat des années antérieures additionné au résultat présumé de 2019 est, quant à lui, établi en **boni à 2.059.173 €** après prélèvement de 569.084,62 € au service ordinaire pour financer le service extraordinaire (les investissements). L'érosion du résultat (il était de 2.604.667 € au budget 2018) est volontaire et contenue afin de le situer à un niveau utile à l'autofinancement des investissements et à la trésorerie nécessaire.

Malgré l'augmentation significative des charges générales, aucune augmentation des additionnels, tant au précompte immobilier qu'à l'impôt des personnes physiques, n'a été proposée au Conseil communal.

En conclusion, si le boni budgétaire dégagé reste un point très positif, les constatations généralement notées ci-dessus soulèvent certaines interrogations quant aux perspectives budgétaires et financières des prochains exercices. Nous nous attachons à l'analyse de l'évolution prévisible et à la recherche de solutions propres à préserver l'équilibre budgétaire de notre commune.

Pierre LANDRAIN,
Echevin Finances et Budget

Plaines de vacances communales

La Commune de Chaumont-Gistoux repart pour la grande aventure des plaines de vacances !

Pour qui ?

Tous les enfants de 2 ans ½ à 12 ans (printemps et juillet-août)
 Les enfants de 2 ans ½ à 8 ans (Automne, Détente)
 Une semaine est prévue en été pour les « ados » jusqu'à 15 ans

Où ?

- ▶ A l'école communale de Dion – 3, rue du Brocsous (automne, détente, printemps)
- ▶ A l'école communale de Gistoux – 1, Rue Zaine – (juillet-août)

Quand ?

- ▶ Durant les congés scolaires automne, détente, printemps, juillet et la 1^{re} quinzaine d'août.

Et ça coûte combien ?

- ▶ **Forfait** de 35 € la semaine pour les habitants de la commune.
- ▶ **Forfait** de 45 € la semaine pour les habitants hors commune.
- ▶ *Accueil du matin et du soir : 1,50 € / jour*

Modalités d'inscription :

Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la commune <http://www.chaumont-gistoux.be/>
 onglet : votre commune > services communaux > accueil temps libre > plaines de vacances (dans la colonne de gauche)

ou disponibles à l'accueil de la maison communale 1 mois avant la date.

Un JOB ?

Si tu as 17 ans ou plus et que tu as envie de consacrer une partie de ton temps de vacances aux enfants dans le cadre d'un projet pédagogique et dynamique, n'hésite pas à rejoindre les animateurs des plaines de vacances de Chaumont-Gistoux.

Etre porteur d'un brevet de moniteur ou d'un titre assimilé (puéricultrice, éducateur, instituteur...) est un plus. Pour connaître les associations qui organisent les formations d'animateur va voir sur le site : [www.ome](http://www.ome.be) – rubrique accueil temps libre – centre de vacances – formation.

L'accueil des enfants se fera du lundi au vendredi de 7 h30 à 18 h, un horaire sera établi en réunion pour les animateurs.

Si cette proposition t'intéresse, remplis le formulaire d'inscription ci-dessous et retourne-le à l'Administration communale. Tu seras invité(e) à une rencontre de sélection et ensuite à deux réunions préparatoires obligatoires.

Philippe DESCAMPS

Premier Echevin

En charge de l'Accueil Temps Libre, de l'Enseignement, de la Jeunesse et des plaines de vacances.

Xavier GOBEAU

Coordinateur extra-scolaire et responsable plaines de vacances

Coralie SOREIL

Coordinatrice de plaines de vacances

Arnaud DUBOIS

Coordinateur de plaines de vacances

010/68.72.12

**Pour tous renseignements, vous pouvez appeler le service Accueil Temps Libre :
 Xavier Gobeau au 010/68.72.12 ou xavier.gobeau@chaumont-gistoux.be**

M./M^{lle} Lieu et date de naissance :

Adresse :

Tél. : Gsm :

Email :

Souhaite être animateur(trice) à la plaine de vacances de Chaumont-Gistoux pour la période suivante :

du au

Je suis breveté(e) ou assimilé : oui non

Explique ta motivation pour être moniteur(trice) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date : Signature :

► DE LA VIE DANS NOS ÉCOLES! (n° 7)

Cinq écoles communales et un accueil extrascolaire de qualité, des projets pédagogiques variés et particuliers, un pouvoir organisateur investi, des équipes dynamiques et des projets autour, pour et surtout avec les enfants... En mots et en images, voici un éclairage sur les activités qui se sont déroulées dans nos écoles!

La créativité au service d'Amnesty International à l'école de Bonlez

Pour les 70 ans de la déclaration des droits de l'homme, les élèves de l'école de Bonlez se sont mobilisés.

Après une sensibilisation avec l'aide de Monsieur Laurent Deutsch (d'Amnesty), les 5^e et 6^e primaires ont mis en peinture leur perception des droits de l'homme. Une artiste peintre a su les guider dans leur cheminement créatif. Les enfants ont pu transmettre de merveilleux messages exposés lors de l'événement d'Amnesty le **samedi 8 décembre** à la Commune de Chaumont-Gistoux.

Les enfants ont également écrit des mots de soutien pour les personnes discriminées et pour les autorités des pays concernés.

Dans le désir de s'investir davantage, les grands de l'école ont partagé leur envie d'aider les personnes en difficultés en incitant les plus jeunes de l'école ainsi que leur entourage à faire de même.



Mesdames Anne et Isabelle

L'école de Gistoux soutient Viva For Life 2018

Notre école s'est mobilisée pour l'opération Viva For Life 2018.

Viva For Life offre la possibilité de soutenir financièrement des associations qui contribuent à rompre le cercle intergénérationnel de la pauvreté en accompagnant les jeunes enfants de 0 à 6 ans et leurs familles.

C'est pourquoi nous avons décidé de participer à cet élan de générosité en organisant une collecte d'argent accompagnée d'une marche symbolique et d'un goûter au profit de Viva For Life. Une délégation de professeurs s'est rendue à Nivelles pour déposer le chèque au cube. **La somme récoltée s'élève à 4.866,7 euros.** Nous remercions chaleureusement les enfants et les parents qui ont contribué à la réussite de ce beau projet.

Quelle expérience enrichissante pour les enfants de se mobiliser pour aider d'autres enfants qui en ont besoin!

L'équipe éducative



A l'école de Dion, l'environnement, c'est important !

Depuis la rentrée de septembre 2018, l'école de Dion a intégré la dimension environnementale dans son programme scolaire. Soucieux de faire intégrer les « bons gestes » aux enfants dès leur plus jeune âge, tous les acteurs de l'école se sont mobilisés.

En début d'année, la classe de 2^e primaire s'est lancée dans la création d'un potager en permaculture.

Cette initiative environnementale est portée par la direction, le corps enseignant et l'association des parents de l'école.

Nos actions :

- ▶ **Ateliers autour des oiseaux.** L'association des parents a organisé des ateliers en maternelle pendant lesquels les enfants ont créé des mangeoires.
- ▶ En collaboration avec l'ASBL Plumalia, les élèves de 1^{re} et de 2^e ont construit des **nichoirs**.



A l'école de Dion, nous avons créé un jardin en permaculture pour apprendre à cultiver des légumes en respectant la terre.

Nous créons un compost, nous trions les déchets.

Nous respectons la saisonnalité des légumes et des fruits.

Apprendre à partager nos ressources et nos expériences est important.

Grâce à ce jardin nous prenons conscience que l'avenir de la terre en bonne santé dépend de la manière dont on la traite.



Les élèves de 2^e
(Karine et Catherine)

Relance du tri des déchets

Les points de collecte suivants sont disponibles à l'école :

- ▶ Collecte des piles via Bebat ;
- ▶ Collecte des bouchons de liège via Recycork ;
- ▶ Collecte du matériel d'écriture – en cours de validation avec TerraCycle mais la collecte a déjà commencé ;
- ▶ Collecte des bouchons en plastique. En collaboration avec l'administration communale de Chaumont-Gistoux et les écoles, la récolte est effectuée au profit du centre de formation de chiens guides des Amis des Aveugles.

Des animations autour du recyclage de ces éléments seront organisées dans les classes.

L'école a aussi mis en place un compost des déchets organiques issus des collations.



Ecole «Le Chemin des Enfants» : une nouvelle bibliothèque !

Une centaine de caisses à légumes, un millier de vis, quelques week-ends durant les grandes vacances, pas mal d'huile de coude, beaucoup d'entrain, les bénévoles d'une fête d'école et des parents motivés de l'association des parents de l'école... Voici le cocktail qui a permis au site des primaires de l'école «Le chemin des enfants» de découvrir un tout nouveau lieu, une toute nouvelle bibliothèque à la rentrée scolaire !

Après un tri des livres, un reclassement et la finition de l'aménagement, la bibliothèque a été inaugurée avec les enfants lors de la fête d'Halloween.

Par petits groupes, ils sont venus écouter des histoires «qui font peur» et découvrir leur nouvel endroit. Quel ne fut par leur émerveillement ! Des «Oooh!» «Waouwww!» «C'est trop beau!» «C'est comme à Poudlard!» ont fusé à chaque présentation.

Depuis, une fois tous les quinze jours, les enfants y reviennent avec leurs enseignants pour choisir un ou plusieurs livres qu'ils peuvent ramener à la maison.

L'équipe éducative



Ecole de Corroy

En collaboration avec l'ASBL Sentiers.be, la classe de première primaire de Pascale a décidé d'adopter le «sentier du facteur» qui se trouve juste derrière l'école. Au fil des saisons, les élèves vont embellir ce sentier, y planter de nouveaux arbustes avec l'aide du service Environnement de la Commune. Quel bonheur de pouvoir y découvrir la faune et la flore. Avec l'arrivée de l'hiver, ce sera le moment de préparer des boules de graisse pour les oiseaux !

Avec l'aide de quelques papas de l'école, les élèves des 3 classes de 2^e et 3^e maternelles ont construit un tipi végétal avec des branches de saule.

Ils attendent avec impatience le printemps pour voir arriver de nouvelles pousses et des petites feuilles qu'ils pourront tresser entre les branches. La construction du tipi a permis de nombreux apprentissages tant au niveau des maths, des sciences que de la psychomotricité !



► CHRONIQUE JURIDIQUE (n°9)

Qu'est-ce qu'un arrêté de police (AP)?

Un arrêté de police est un **outil mis à la disposition du bourgmestre afin de maintenir l'ordre public** sur le territoire de la Commune, responsabilité incombant à ce dernier.

A cette fin, le Bourgmestre peut prendre des «arrêtés de police» sur base de l'article 133 al. 2 de la Nouvelle Loi Communale. Cela signifie qu'il peut prendre des mesures ponctuelles, applicables à une seule personne, ou à un nombre très restreint de personnes, en un endroit bien précis de la commune, endroit où le trouble se produit ou peut se produire et pour une durée déterminée ou déterminable.

1. Soit le Bourgmestre prend **un arrêté de police d'initiative** pour mettre fin à une situation pouvant nuire gravement à l'ordre public. Ainsi le Bourgmestre pourra par exemple prendre un arrêté de fermeture d'un débit de boisson pour 1 mois, un arrêté d'insalubrité interdisant le logement dans une habitation tant que les travaux de rénovation n'ont pas été effectués.
2. Soit le Bourgmestre prend **un arrêté de police à la demande d'un citoyen**, notamment dans les cas suivants :
 - un abattage d'arbre avec fermeture de voirie (partielle ou totale)
 - l'organisation d'une manifestation sportive en voirie (ex : course VTT)
 - l'organisation d'une fête de voisinage avec occupation de voirie (ex : fête des voisins)
 - l'ouverture de la voirie pour des travaux
 - l'organisation d'une manifestation où l'affluence sera telle qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement (conférence, mariage, fête de famille, funérailles...)
 - etc.

Dans cette deuxième hypothèse...

► Traitement des demandes par le SPOC (Single Point Of Contact)

Ces demandes sont traitées au sein de l'Administration communale par le SPOC. Cette personne centralise les informations relatives à ces arrêtés et communique les éléments utiles à toutes les personnes concernées, notamment au SPOC de la Police. Jusqu'en décembre 2017, les arrêtés de police étaient rédigés par la Police elle-même, mais s'agissant d'une prérogative du Bourgmestre dans le cadre de sa mission de police administrative générale, cette tâche revient à présent et de manière logique à l'Administration communale. Elle est confiée au Secrétariat du Bourgmestre. Si la rédaction des arrêtés incombe à présent à l'Administration communale, il appartient toujours à la Police d'émettre des avis et de contrôler les autorisations reçues.

Si vous prévoyez un déménagement, des travaux, l'organisation d'une fête de quartier et que la situation engendre des modifications de la circulation, un arrêté de police est obligatoire.



► Comment et dans quels délais introduire une demande d'arrêté de police?

Vous devez introduire obligatoirement votre demande via le formulaire officiel de l'Administration communale **dûment complété**.

Celui-ci peut être obtenu sur simple demande par email au SPOC ou être retiré à l'accueil de l'administration.

Le formulaire doit parvenir au SPOC minimum **20 jours avant la date de l'événement**. Celle-ci est à envoyer par email à l'adresse : spoc@chaumont-gistoux.be ou à remettre à l'accueil de l'Administration communale.

Attention : Si ce délai n'est pas respecté ou si le formulaire est incomplet, la demande est susceptible de ne pas être traitée. Les travaux ou les événements envisagés ne pourront, dès lors, pas avoir lieu.

La rédaction de l'arrêté de police est gratuite.

Si, pour son application, des panneaux de signalisation doivent être prêtés par l'Administration communale, ceux-ci peuvent être réservés dès autorisation au 010/68.72.36 de 9h à 12h auprès du service Travaux.

Remarque : Il est inutile de vous adresser à la zone de police pour cette démarche, celle-ci vous renverra d'office à la procédure expliquée ci-dessus et au SPOC (Single Point Of Contact) de la Commune.

Anne THINES,
Secrétaire du Bourgmestre
Lola CAPPELLE et Marie-Laure GOUDESEUNE
Service juridique



Charges d'urbanisme : participation citoyenne pour une « boîte à idées »

Vous aussi, vous trouvez le CoDT « un peu lourd » ?

Ce n'est pourtant pas de cela qu'il s'agit quand on parle de « charges d'urbanisme » ...

Le Code de Développement Territorial prévoit que des charges d'urbanisme peuvent être imposées au demandeur d'un permis en guise de **compensation de l'impact de son projet sur la collectivité** et ce, au niveau communal. Ces charges doivent respecter le principe de proportionnalité (par rapport à l'ampleur de la demande).

Etant donné que les permis sollicités sont d'ampleur variable, les charges devraient l'être aussi.

Il devient utile de dresser une « liste d'idées de charges d'urbanisme », afin de pouvoir les chiffrer et en dresser une sorte de « hit-parade », prêt à l'emploi. C'est nécessaire, car depuis l'entrée en vigueur du CoDT, toutes les demandes de permis sont « chronométrées » : impossible dans ce cadre de « commencer à réfléchir aux charges au cas par cas, en cours de route ».

► Qu'est-ce que vous feriez, vous ?

Aidez-nous à remplir cette « boîte à idées » : c'est l'occasion pour vous de participer de façon active à l'aménagement de votre rue, de votre quartier, à la préservation ou au développement de ce qui vous est cher. Les charges peuvent concerner la sécurité, l'aspect paysager, la convivialité, la mobilité douce ... Elles peuvent ainsi consister en travaux



de création de voirie, d'espaces verts publics, de rénovation d'espaces ou équipements communautaires, de mesures favorables à l'environnement, ... On le voit, la liste est loin d'être exhaustive, et cette fois, la parole est à vous !

► Comment participer ?

Une réunion citoyenne est organisée le jeudi 21 mars 2019 à 20h à l'Espace Perez, rue du Village 5 à Dion-le-Mont

Les grands principes y seront énoncés, de manière à aider les citoyens à y voir plus clair et à manifester leurs idées. Chacun est le bienvenu pour apporter sa pierre à l'édifice !

Adaptation du réseau des boîtes aux lettres rouges

Le volume de lettres a diminué de 20 % ces 5 dernières années ! Bpost a donc décidé de supprimer des boîtes aux lettres rouges et Chaumont-Gistoux n'est pas épargnée.

Sur notre commune, ce sont donc **4 boîtes** qui disparaîtront d'ici fin mars 2019. Seront supprimées celles qui sont les moins utilisées mais Bpost garantit une accessibilité suffisante. Cela signifie que **90 %** des clients auront une boîte aux lettres rouges dans un rayon de **500m** en milieu urbain et **1500m** en milieu plus rural.

Celles qui partent :

1. Rue Champtaine 5 à Chaumont
2. Rue du Village 2 à Dion-le-Mont
3. Boulevard du Centenaire 1 à Dion-le-Val
4. Rue de Wavre 1 à Gistoux

Celles qui restent :

1. Bas Bonlez 45 à Bonlez
2. Chemin de l'Herbe 43 à Bonlez
3. Place communale 1 à Dion-le-Val
4. Chaussée de Huy 98 à Dion-Valmont
5. Chaussée de Huy 191/1 à Gistoux (bureau de poste)
6. Rue de Chaumont 2 à Longueville
7. Rue de Neussart 33 à Vieusart
8. Rue du Manypré 58 à Corroy-le-Grand
9. Rue Almez 12 à Corroy-le-Grand
10. Rue de Chastre 83 à Corroy-le-Grand
11. Rue Jean Martin 5 à Chaumont
12. Avenue de la Terre Franche1 à Chaumont



Renouvellement de la CCATM de Chaumont-Gistoux – Appel à candidatures

Quand Urbanisme, Aménagement du Territoire et Mobilité donnent la parole aux citoyens ...

En Urbanisme et Aménagement du Territoire, il faut croire que nos législateurs collectionnent les acronymes et se les échangent quand ils ont des doubles ... PS, SDC, SCDC, SOL, CoDT, ACDC (les musicophiles trouveront l'intrus).

► En voici donc encore un : « CCATM ». Mais qu'est-ce donc ?

Ce n'est ni une maladie, ni une extension de fichier informatique. La CCATM (pour Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) est une assemblée communale, représentative de la population d'une entité. Elle est constituée sur base de candidatures spontanées des habitants de nos villages et se réunit tous les mois.

La CCATM est régulièrement consultée par les autorités communales, pour émettre des avis en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement territorial local, de patrimoine et de mobilité. Elle est sollicitée soit de manière **obligatoire** (quand un projet déroge au plan de secteur par exemple) ou de manière **facultative** sur base d'une décision collégiale (une construction neuve ou un lotissement soumis aux mesures de publicité par exemple). Elle peut également remettre des **avis d'initiative** sur un sujet qui lui tient à coeur. La majorité de ces avis sont adressés à l'autorité communale. Au moment de prendre une décision, cette autorité aura alors le choix de s'en inspirer ou de s'en écarter (moyennant motivation).

La CCATM constitue donc un outil communal important ; c'est l'organe qui représente les citoyens, afin que leur avis puisse être formalisé et intégré dans le processus de gestion communale.

Au début de chaque nouvelle mandature, la CCATM doit être renouvelée : le CoDT prescrit (en son art. D.I.8) que le Conseil communal décide du renouvellement de la commission communale dans les 3 mois de sa propre installation.

L'**appel à candidatures** sera prochainement annoncé par affichage, publication sur le site communal et par différentes voies de presse.

► Je n'y connais rien, puis-je présenter ma candidature ?

Oui ! Même si les sujets sont parfois techniques, l'objectif premier d'une CCATM est justement d'ouvrir ses portes à tout citoyen sensible à la préservation de son environnement et à l'harmonie de son cadre de vie. Le but est d'apporter un œil externe aux professions liées à l'Aménagement du Territoire, afin de faire valoir « ce que Monsieur tout le monde en pense ». Tout ce que cela requiert, c'est une sensibilité au cadre bâti et, en tant que villageois, vous connaissez bien ce cadre ...

► Intéressé ? Déposez votre candidature !

Un « acte de candidature type » est disponible sur le site internet de la Commune, avec mention des modalités à suivre (destinataire, délais, ...).

Pour être valables, les candidatures doivent être adressées par recommandé, email ou dépôt contre récépissé au Service Urbanisme uniquement **au plus tard le 7 mai 2019**.

► Une question ?

N'hésitez pas à contacter le Service Urbanisme (010/68.72.11, les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h) – Nathalie Van Meerbeek, architecte et secrétaire de la CCATM, Sese Kabanyegeye, Echevine de l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire (email : sese.kabanyegeye@chaumont-gistoux.be).

Pour plus de précisions, le CoDT prescrit les modalités de constitution et de fonctionnement d'une CCATM en ses articles D.I.7 et suivants (partie décrétable) et en ses articles R.1.10-1 et suivants (partie réglementaire).

Laurent DEBEFVE,
Chef du Service Urbanisme

Pour rappel, le CoDT est consultable sur le site de la Commune, à l'onglet « votre commune > services communaux > Urbanisme et aménagement du territoire > onglet dans la colonne de gauche : téléchargements et liens utiles – texte du CoDT). Nous vous conseillons la » coordination officielle mise en page par la DGO4 », plus digeste ... Rendez-vous page 28 (art. D.I.7 et suivants) et page 38 et suivantes (R.I.10-1 et suivants).



Commune de Chaumont-Gistoux

APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature (disponible sur le site internet communal – www.chaumont-gistoux.be) contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés à l'Administration dans les délais suivants : du **18/03/2019 au 07/05/2019**.

- soit par **courrier postal** (le cachet de la poste faisant foi soit max le 07/05/2019) ;
- soit par **courrier électronique** (CCATMrenouvellement@chaumont-gistoux.be) au plus tard la veille de la date de clôture de l'appel public soit le 06/05/2019 minuit ;
- soit **déposé contre récépissé** auprès des services de l'administration communale (rue Colleau 2 à 1325 Chaumont-Gistoux) au plus tard la veille de la date de clôture de l'appel public soit le 06/05/2019.

Toute demande de renseignement est adressée au service urbanisme - Mme Van Meerbeek 010 68 72 11.

PAR LE COLLEGE,

(S) Le Directeur général,

(S) le Bourgmestre,

B. ANDRE

L. DECORTE

► PETIT MOT DU PRÉSIDENT DE LA CCATM

Si vous avez déjà rentré une demande de permis d'urbanisme, vous avez peut-être pu lire que votre dossier avait été soumis à l'avis de la CCATM, et ce, avant que le Collège communal ne se penche sur votre dossier.

Mais qui est la CCATM ? Ce sont 36 habitants de Chaumont-Gistoux, de tous âges, genres, villages, professions (agriculteur, architecte, étudiant, retraité, avocat, enseignant, etc.) et centres d'intérêts (membre du Groupe Sentiers, actifs dans la vie associative, dans un quartier, etc.). Ensemble, ils représentent la diversité de la population de notre commune.

Ils sont choisis par le Conseil communal, sur proposition du Collège, après avoir déposé une candidature motivée. Leur mandat s'étale sur une période de 6 ans, correspondant à la législature communale.

La CCATM est impliquée d'office dans tous les grands projets urbanistiques de la commune.

Elle se prononce aussi sur tous les projets d'aménagement du territoire touchant Chaumont-Gistoux : schéma d'orientation locale (SOL), à l'échelle d'un village ou d'un quartier, schéma de développement territorial (SDT) à l'échelle de toute la commune, ou projets de lotissement. Ici encore, de joyeux acronymes, mais qui ont un réel impact sur nos paysages et notre mobilité. D'autre part, la CCATM est également en charge de répertorier les arbres et haies remarquables situées sur le territoire de Chaumont-Gistoux. Enfin, la

CCATM peut spontanément se saisir de tout projet qu'elle estime important (comme, par exemple, le futur Schéma de Développement Commercial, initié dans notre commune) ; elle peut aussi mener des réflexions d'ordre plus général ou prospectif (un guide communal d'urbanisme, par exemple).

Alors, c'est utile la CCATM ?

Plutôt oui. Bien qu'elle n'émette que des avis, qui peuvent ou non être suivis par le Collège communal, ceux-ci donnent une indication à l'administration et au Collège de ce que peuvent penser les habitants de Chaumont-Gistoux, dont la CCATM, par la diversité de sa composition, est le miroir.

La CCATM, c'est avant tout un outil de transparence et de démocratie, où il y a de belles discussions sur le visage que devrait prendre notre commune.

Bref, et même si c'est peut-être parce que j'en suis le président que j'écris cela, Chaumont-Gistoux a la chance d'avoir une CCATM. Et ce serait dommage de ne pas en profiter.

Renaud SIMAR,
Président de la CCATM



► **Christine Duchamps, architecte et membre effectif de la CCATM depuis 2006**



« Fraichement arrivée dans la commune, j'ai déposé ma première candidature dans la foulée des élections de 2006. Dans le but de m'intégrer dans la commune et d'apporter mon éclairage d'architecte sur une matière qui me concerne directement. Mais comme la plupart des autres membres, je suis avant tout citoyenne, avec mon petit bagage de citoyen. Savoir lire des plans est un plus car c'est le mode de communication employé dans les demandes de permis d'urbanisme. Bien connaître les petits recoins de la commune est un avantage aussi. Les membres randonneurs ont cette compétence en plus. Ce que j'ai apprécié dans ces réunions, c'est de pouvoir échanger, sans jugement les uns envers les autres ainsi que le fait de pouvoir mieux connaître ma commune. J'ai l'impression parfois que l'avenir de notre paysage est sous la coupe des promoteurs immobiliers. La CCATM a un rôle important à jouer par rapport à leurs projets gourmands. Après 12 ans de participation à la CCATM, mon bilan est positif. La cohésion du groupe était vraiment intéressante, avec de belles rencontres, de beaux échanges. »

► **Marc-Antoine Nobels, membre**



« Suite à un appel à candidature via un courrier toutes-boîtes, je me suis dit qu'être membre de la CCATM serait pour moi une occasion de pouvoir m'impliquer dans la vie de la commune en apportant mes compétences professionnelles dans le domaine du développement durable.

A priori, il ne faut pas de compétences particulières, juste du bon sens, une belle ouverture d'esprit et avoir envie de rendre notre cadre de vie durable pour les générations à venir... Durant ces six ans, j'ai apprécié découvrir la diversité des personnes qui ont chacune des centres d'intérêts différents mais complémentaires, ce qui permet des vrais partages d'idées dans le respect des autres. Cela m'a également apporté une meilleure compréhension du fonctionnement de la vie politique communale et de l'urbanisme. »

Travaux de la chaussée de Huy

La chaussée de Huy va connaître, dès ce printemps, un véritable lifting. Un chantier important qui s'étalera sur près d'un an. Transports en commun, riverains, commerçants, police, commune.... Nous sommes tous concernés et devons nous adapter durant les différentes étapes du chantier.

Pour mieux comprendre le Qui? Quoi? Comment? Pourquoi? de ces travaux, la parole est donnée aux acteurs du futur chantier...

Stéphane Lecomte, Ingénieur industriel des constructions, SPW – Direction des routes du Brabant wallon

« Depuis une quinzaine d'années, l'entièreté de la chaussée est en rénovation, tronçon par tronçon. Ce chantier est la dernière zone à traiter. Il y a des problèmes de glissance et des dégradations au niveau des joints. La piste cyclable, elle, est déformée par les racines des arbres et les traversées de voiries ne sont pas aménagées. Nous allons remplacer **douze centimètres d'asphalte** sur la voirie et refaire complètement la **piste cyclable**, y compris la bordure. A l'utilisation, elle sera beaucoup plus confortable. Le revêtement ne sera plus en dalles de béton avec des joints tous les 4 mètres mais en asphalte. Cette piste cyclable sera légèrement plus large. Les travaux prévoient également la sécurisation de deux carrefours par l'ajout d'une bande centrale qui permettra les sorties et la réinsertion sur la chaussée de Huy. Afin de limiter les impacts sur la mobilité, il a été décidé de diviser le chantier en **5 phases de travaux**. Cette division en plusieurs phases augmente les délais de réalisation... ».

Luc Decorte, Bourgmestre

« La gestion de la chaussée de Huy est du ressort du SPW (Service Public de Wallonie). En tant que gestionnaire de la voirie, il est tenu de la maintenir en bon état puisqu'il est responsable pénalement en cas d'accident. Il est seul juge des travaux à effectuer afin d'assurer la circulation en toute sécurité.

En l'occurrence, ces travaux étaient devenus indispensables.

Le centre de Gistoux, ainsi que les commerces le long de la chaussée de Huy, resteront accessibles durant toute la durée du chantier. Les cheminements pour y accéder varieront bien sûr en fonction des phases et des déviations mises en place. Nous avons rencontré les commerçants à plusieurs reprises afin d'écouter leurs inquiétudes et d'y pallier au mieux.

La Commune sera régulièrement présente aux réunions de chantier qui se dérouleront une fois par semaine. A chaque réunion, une évaluation en temps réel permettra de répondre au plus vite aux obstacles qui pourraient survenir au jour le jour ».

Vous trouverez, en pages centrales de l'Amalgame, une brochure détachable avec des informations utiles et pratiques que nous vous conseillons de garder à portée de main.

Laurent Broucker, Chef de corps, Commissaire divisionnaire à la Zone de Police « Ardennes brabançonnaises »

« La réalisation du chantier nécessitera une implication importante de notre zone de police.

À chaque nouvelle phase du chantier, les automobilistes devront adapter leurs habitudes. D'expérience, les premiers jours risqueront d'être difficiles le temps que chacun intègre les déviations. Notre présence à ce moment-là aura pour objectif de faciliter les déviations prévues et d'aider les conducteurs à bien intégrer les modifications. Nous pensons également aux riverains et commerçants. Nous organiserons des patrouilles supplémentaires dans les quartiers concernés par les déviations. Nous veillerons au respect du code de la route et de la signalisation en place (vitesse, stationnement, sens uniques, comportement incivique, ...) par tous les usagers. La qualité de vie pour nos citoyens ainsi que l'accessibilité des commerces font partie intégrante de nos points d'attention, tout en réalisant bien qu'il faudra accepter certaines inconvénients.

Cédric Demaret, Gestionnaire de réseau, OTW (anciennement TEC)

« Les phases 1 et 3 concernent les lignes E (tous les parcours) et 23 (un aller-retour le mercredi via Bonlez pour le marché de Wavre).

La phase 2 concerne les lignes Rapidobus 6 (tous les parcours), E (tous les parcours) et 23 (un aller-retour scolaire via le boulevard du Centenaire et un aller-retour le mercredi via Bonlez pour le marché de Wavre).

Les phases 4 et 5 concernent uniquement la ligne E (tous les parcours).

La déviation la plus longue concerne la phase 2 pour laquelle nous estimons le détour à **5 minutes supplémentaires**. Ce minutage supplémentaire devrait être absorbé par les battements en fin de ligne.

Cela ne devrait affecter les voyageurs que dans une moindre mesure, à partir du moment où la déviation est réalisée dans le sens des retours à domicile. Par conséquent, nous n'envisageons pas de modifier l'horaire.

Les usagers pourront se renseigner sur les déviations sur notre site www.infotec.be – onglet « Perturbations ». Ceux-ci pourront également nous contacter au 010/23.53.53.

Par ailleurs, une affiche sera placée à chaque arrêt supprimé, mentionnant les arrêts de remplacement ».

N243 Chaussée de Huy : Réhabilitation du revêtement

Un chantier débutera à la **mi-mars** sur la N243 Chaussée de Huy à hauteur de Chaumont-Gistoux. La zone de chantier s'étend **depuis le rond-point au croisement avec l'avenue Molière (non compris) et l'Intermarché de Gistoux**.



► *En quoi consistera ce chantier ?*

- **Réhabiliter en profondeur le revêtement de la N243 chaussée de Huy** dans les 2 sens de circulation ;
- Effectuer une **rénovation complète de la piste cyclable** ;
- Elargir et **sécuriser deux carrefours** par l'insertion de tourne-à-gauche pour les deux sens de circulation :
 - au carrefour chaussée de Huy/rue Tout Vent ;
 - au carrefour chaussée de Huy/rue des Quatre Carrés/chemin de l'Herbe/ rue Arsène Matton ;
- Réhabilitation des **10 quais de bus en les adaptant aux PMR** (pris en charge par l'OTW, anciennement TEC).

Les **carrefours seront traités en priorité en début de chantier** pour être dégagés et favoriser la mobilité pendant la tenue du chantier. Celui-ci sera découpé **par phase avec des tronçons** qui progresseront depuis Wavre vers Gistoux. C'est toujours le sens de Gistoux vers Wavre qui sera maintenu sur la N243 afin d'impacter le moins possible la circulation. Des déviations seront mises en place (cf. pages suivantes).

Pendant toute la durée du chantier, **les poids lourds (excepté pour les livraisons et la circulation locale) seront déviés dans les deux sens de circulation via la N25 et l'E411/A4 (sortie 10)**.

Pour chaque phase, **un à deux jours de fermeture complète du tronçon en travaux seront nécessaires** afin de poser la dernière couche de revêtement. Cette fermeture sera toujours **effectuée pendant le week-end**. Des déviations seront mises en place. Les dates de ces fermetures seront communiquées ultérieurement.

Phasage et déviations



Phase 0 (3 semaines)

Les trois premières semaines du chantier seront dédiées à la réalisation de travaux préparatoires (abattage d'arbres...).

- ▣ La circulation sera régulée par des feux de signalisation ou s'effectuera via des chantiers mobiles.



Phase 1 (6 semaines)

La phase 1 se concentrera de manière simultanée sur l'aménagement de trois carrefours :

- ▶ Le carrefour chaussée de Huy/rue des Quatre Carrés/chemin de l'Herbe/ rue Arsène Matton ;
 - ▶ Le carrefour chaussée de Huy/rue Tout Vent ;
 - ▶ Le carrefour chaussée de Huy/rue du Moulin.
- ▣ Les travaux seront organisés pour permettre de continuer à traverser la nationale par un carrefour sur deux.
 - ▣ Sur la N243, la circulation sera régulée par des feux de signalisation synchronisés.



Phase 2 (6 semaines)

La seconde phase du chantier se déroulera sur le tronçon de la N243 compris entre le rond-point au croisement avec l'avenue Molière (non compris) et le carrefour chaussée de Huy/chemin du Bonly/boulevard du Centenaire (non compris), soit 1,5 km.

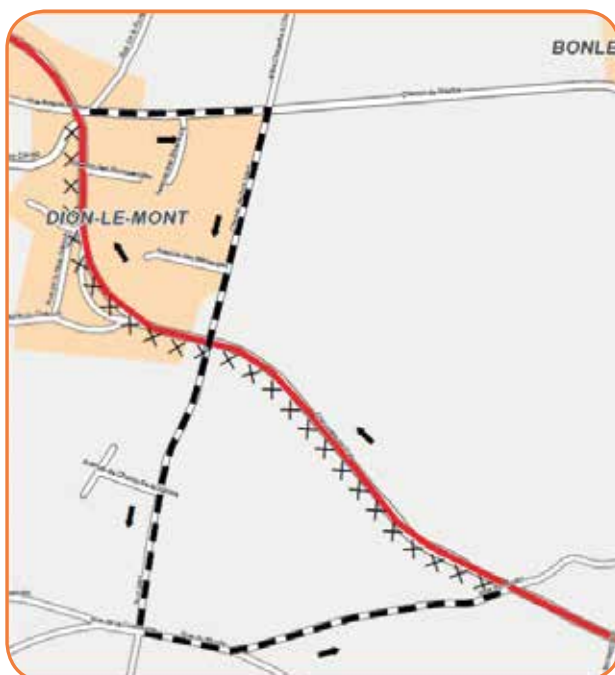
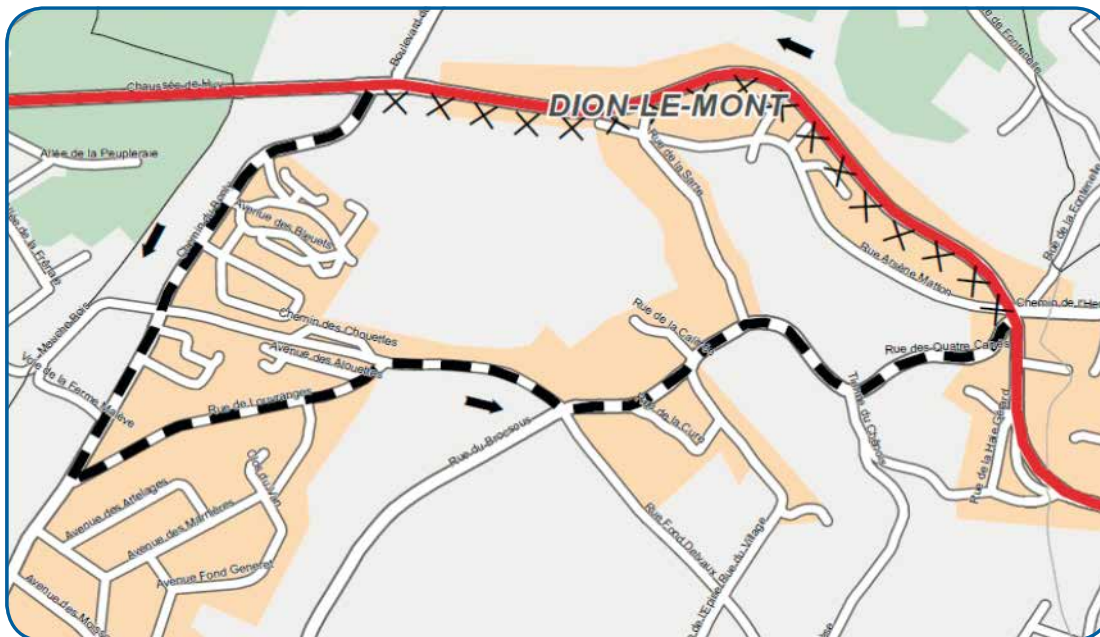
- ▣ Les usagers qui se rendent vers Wavre continueront à circuler sur la N243 chaussée de Huy avec une vitesse limitée à 50 km/h à hauteur du chantier.
- ▣ Les usagers qui se rendent vers Perwez seront invités à suivre la déviation via le chemin de Vieusart, la voie de la Frêneraie et le chemin de Bonly.

Phase 3 (6 semaines)

Le chantier se concentrera sur le tronçon compris entre le carrefour chaussée de Huy/chemin du Bonly/boulevard du Centenaire (non compris) et le carrefour chaussée de Huy/rue des Quatre Carrés/chemin de l'Herbe (non compris), soit sur 1,4 km.

- ▣ Les usagers qui se rendent vers Wavre continueront à circuler sur la N243 chaussée de Huy avec une vitesse limitée à 50 km/h à hauteur du chantier.
- ▣ Les usagers qui se rendent vers Perwez seront invités à suivre la déviation via le chemin de Bonly, la rue de Louvranges et la rue des quatre Carrés

Phase 3 (6 semaines)



Phase 4 (4 semaines)

Le chantier se concentrera sur le tronçon compris entre le carrefour des Quatre Carrés (non compris) et le carrefour chaussée de Huy/rue du Moulin (non compris), excepté de part et d'autre du carrefour chaussée de Huy/rue Tout Vent.

- ▣ Les usagers qui se rendent vers Wavre continueront à circuler sur la N243 chaussée de Huy avec une vitesse limitée à 50 km/h à hauteur du chantier.
- ▣ Les usagers qui se rendent vers Perwez seront invités à suivre la déviation via le chemin de l'Herbe, le chemin de Tout Vent et la rue du Moulin.

Phase 5 (4 semaines)

Le chantier se concentrera sur le tronçon compris entre le carrefour chaussée de Huy/rue du Moulin et l'Intermarché.

- ▣ La circulation sera régulée par des feux de signalisation.



La fin du chantier est prévue pour la **fin de l'année 2019** si les conditions météorologiques sont favorables.

Ces travaux seront réalisés en collaboration avec le partenaire technique de la SOFICO : le SPW Infrastructures.



Contact : Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | 0495/28.43.46 | 04/231.67.39
heloise.winandy@sofico.org

*Tous les commerces sont accessibles
durant les travaux.
Soutenons les commerçants locaux !*



Toutes les informations (date de début du chantier et mises à jour) relatives au chantier se trouveront sur le site de la commune : www.chaumont-gistoux.be/actualités

Pour être tenu informé régulièrement de l'avancement des travaux, nous vous suggérons de vous abonner à la **newsletter communale** (Inscription sur le site de la commune : www.chaumont-gistoux.be) et/ou de liker notre page facebook [f commune de Chaumont-Gistoux](#).

Pour toute question ou réclamation, n'hésitez pas à écrire à l'adresse email suivante, créée pour l'occasion : chausseedehuy@chaumont-gistoux.be

► A LA DÉCOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE PUBLIC (n°14)

Continuons notre périple et remontons le fil du temps avec l'histoire de notre patrimoine. Actualité oblige, nous vous proposons de découvrir les origines de la chaussée de Huy.

La chaussée de Wavre à Huy

Depuis sa construction, la chaussée de Huy a joué un rôle déterminant dans le développement de Chaumont-Gistoux et des villages environnants.

Pendant longtemps les routes de nos villages ne furent que des chemins de terre souvent transformés en bourbiers ! Le mercredi, jour de marché à Wavre, les sentiers étaient sillonnés par des dizaines de villageois qui allaient y vendre les produits de leur ferme. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle qu'on commença à paver les routes dites de « grande communication ».

Il fallut attendre 1856 pour que débutent les travaux de la chaussée de Huy, travaux terminés en 1859 !

Précédemment, un chemin venant d'Opprebaix reliait Chaumont-Gistoux à Wavre en passant par Dion-le-Mont : la nouvelle voie en rectifia le trajet.

L'ouverture de cette nouvelle route, pavée sur trois mètres de large⁽¹⁾ fut à l'origine du développement de Gistoux et de son expansion économique et touristique, expansion favorisée après la guerre 14-18, par la création, en 1925, de la ligne d'autobus d'Achille Devleesaver, ligne qui assura la liaison avec la capitale.

A partir de cette date, l'aura de Chaumont-Gistoux s'accrut. De nombreux hôtels, pensions de famille et restaurants, le Ronvau plage et sa source d'eau minérale virent le jour : les Bruxellois affluèrent pour bénéficier des espaces naturels de notre commune et de son « air pur » !⁽²⁾

Dans le Bulletin de notre Cercle, J-C. Kuborn et J. Graff rapportent l'anecdote suivante⁽³⁾ : un habitant de Gistoux qui fréquentait l'école du village au début des années 1900 racontait : « Quand on entendait de loin la pétarade d'une voiture sur la chaussée, l'instituteur arrêtait la classe et les élèves sortaient pour voir. »

Que de changements survenus depuis ...

Robert HAULOTTE,
Président du Cercle d'Histoire

(1) Il subsiste encore trois tronçons de l'ancienne route : à l'ancienne Gendarmerie de Gistoux (lotissement du Château d'Eau), à Tout-Vent (en face des établissements Choppin), et au carrefour des Quatre Carrés, endroits où les virages ont été redressés ;

(2) **Sources générales :**

- C. VANCRAENENBROECK, « La vie d'un village, Dion-le-Mont », Ed. La Vieille grange, 1979
- J. MARTIN, « Chaumont Gistoux, Terre Franche en Roman Pays de Brabant », Ed. Ministère de la Culture française, 1976
- J-J-F. comte de FERRARIS, Cartes de Cabinet des Pays-Bas autrichiens, 17 71 17 78, Bibliothèque Royale Bruxelles

(3) J-C. KUBORN & J. GRAFF, « Gistoux : les nouvelles voiries de 1850 à 1875 », in Bulletin du Cercle d'Histoire de Chaumont-Gistoux, n° 102, 2017

Toute information complémentaire étant la bienvenue, n'hésitez pas à nous en faire part par email : haulotterobert@gmail.com

Pour en savoir plus sur la vie du Cercle, être tenus au courant de nos activités et recevoir notre Bulletin trimestriel, faites-vous membre du Cercle en versant 15 € (cotisation annuelle familiale) au compte BE31 8776 7073 0155 du Cercle d'Histoire de Chaumont-Gistoux.



Centre de Gistoux



A la rue de la Sartre...



Carrefour des 4 Carrés



Séraphine vers 1954



Chaussée de Wavre



Nouvelles de la Commune

Amalgame 79 - Printemps 2019

► PROCHAINES ACTIVITÉS DU CERCLE :

- **22 mars**, Ancienne École de Gistoux à 19h30 : Assemblée Générale du Cercle suivie de la conférence de L. Courtois, « Les Wallons de Suède ».
- **11 mai** : Excursion de Printemps : destination à déterminer.

► CCCA (n° 8)



Une bonne résolution ? Agissons...

C'est une habitude, voire une tradition pour beaucoup. Le Nouvel An inspire les bonnes résolutions. Cette bonne volonté est vite prise en défaut et rares sont celles qui survivent au bout de quelques semaines ou même de quelques jours.

Ce n'est pas notre habitude. Mais nous vous suggérons de prendre non pas des résolutions, mais bien des décisions. La plupart du temps, nous avançons en âge suivant une pente douce et progressive. Mais, à d'autres moments, surviennent des événements qui mettent à mal cette continuité et bouleversent l'équilibre existant. Nous songeons particulièrement à certaines maladies, accidents... qui nous privent ou privent nos proches de certaines facultés physiques ou mentales. Outre le volet émotionnel, les conséquences peuvent s'avérer aussi dramatiques pour la famille sur le plan successoral, le suivi de la maladie ou le choix de fin de vie pour ne citer que ceux-là.

Une bonne habitude, c'est celle de privilégier ses proches et de veiller à accomplir leur sécurité et leur bonheur. Ne les laissons pas dans l'angoisse, la hantise d'un choix à opérer

ou la mise hors jeu par manque de décision actée. Dans tous ces cas, une famille est déchirée.

Les lois actuelles nous autorisent et surtout nous permettent de régler à notre guise et dans le respect mutuel une série de dispositions assurant notre quiétude... et celle de nos proches. Vous l'avez compris : décidez et agissez, faites acter vos préférences. Prenez conseil auprès de votre notaire (certaines dispositions anciennes deviennent caduques au premier septembre prochain), faites enregistrer vos souhaits quant aux dons d'organes, le choix de fin de vie, la désignation d'une personne de confiance, l'acharnement thérapeutique, en vous renseignant au CPAS et auprès des services communaux. Gardez aussi en mémoire que vous pourrez encore par la suite modifier ces volontés.

Une bonne résolution ? Ne pas remettre à demain ce qui peut être fait aujourd'hui.

Jacques DENIS,

Président – Gsm : 0476/81.41.26

Renouvellement des Conseils Consultatifs

Il y a plusieurs manières d'être un habitant d'une commune :

- y être domicilié,
- y résider,
- y vivre,
- s'y engager...

toutes aussi respectables les unes que les autres...

Nombre d'entre vous sont déjà engagés dans l'une ou l'autre activité en tant que bénévole ou volontaire : que ce soit auprès du service volontariat du CPAS, de l'école des devoirs, des activités sportives ou culturelles, de Taxi-Seniors, de la Croix-Rouge, des mouvements de jeunesse, de la consultation de l'ONE... Nous nous en réjouissons !

Mais il y a encore une autre manière, plus légère peut-être, différente en tout cas, de participer à la vie de la commune : **S'ENGAGER DANS UN CONSEIL CONSULTATIF...**

Nous avons en effet besoin de vos avis, échanges, réflexions pour ajuster nos politiques en matière d'aînés comme de handicap.

Que vous disposiez de peu ou de beaucoup de temps n'est pas l'important ; le principe des conseils consultatifs est proche de celui des auberges espagnoles : chacun y amène ce qu'il peut/veut.

Il est essentiel par contre d'être prêt à vous intéresser à la vie communale, à relayer les avis et demandes de vos pairs.

Les réunions se déroulent en général 3 à 4 fois par an, un(e) président(e) est désigné parmi les membres, des personnes ressources peuvent être invitées pour faire part de leur exper-

tise, le secrétariat est assuré par un membre du personnel communal ou du CPAS.

Toutes les matières peuvent y être abordées : mobilité, logement, vie culturelle, offre de services, isolement, ... pour autant qu'elles concernent le public visé.

► Pour participer au Conseil Consultatif Communal des Aînés :

Pas vraiment de conditions d'âge pour s'y impliquer, mais un intérêt pour les conditions de vie et les attentes des personnes de plus de 60 ans dans notre commune.

Si vous souhaitez être invité(e) à la séance d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec Gilles Laroche (par tél. au 010/68.72.50 ou par email : gilles.laroche@proximus.be).

► Pour participer au Conseil Consultatif Communal des Personnes Handicapées (CCCPH) :

Il est demandé de faire partie des personnes en situation de handicap sur la commune ou de leurs proches, quel que soit leur ou votre âge.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à prendre contact avec Stéphanie Cornet, notre handicontact (par tél. au 010/68.72.50 ou par email : seniorehandicontact1325@publilink.be).

Au plaisir de vous rencontrer lors de l'un de ces rendez-vous citoyens... Nous avons besoin de vous !

Natacha VERSTRAETEN,

Présidente du CPAS

En charge des personnes en situation de handicap et des aînés

► **NATUREZ-VOUS (n° 9)**

« Grand Nettoyage de Printemps »

les 29, 30 et 31 mars 2019

Je participe !

Chaque année, les cantonniers ramassent ± 17.000 litres de canettes, berlingots, emballages de collation, bouteilles ... jetés sur les bords de route.

Depuis son lancement en 2015, à l'initiative du Ministre wallon de l'Environnement, cette opération est relayée par la Commune de Chaumont-Gistoux. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan wallon déchets-ressources dont le volet « propreté publique » est mis en œuvre sous le label « Wallonie Plus Propre ». En 2018, 212 participants (citoyens, écoles, mouvements de jeunesse et associations) se sont lancés sur les routes et chemins communaux.

Je participe un peu...

Durant trois jours, **les 29, 30 et 31 mars 2019**, chacun peut se mobiliser autour d'un objectif commun : ramasser les déchets abandonnés dans les rues, les chemins de campagne, pistes cyclables et autres pour se sensibiliser à la problématique de la propreté publique et rendre notre commune plus agréable à vivre.

Depuis le 1^{er} février 2019 et jusqu'au 22 mars à minuit, vous vous inscrivez via le formulaire en ligne de la Région wallonne (<https://www.walloniepluspropre.be/grand-nettoyage-de-printemps/>). Vous recevrez un **kit de nettoyage composé de sacs poubelles, gants et gilets fluorescents commandé lors de votre inscription**.

L'opération se déroule exclusivement aux dates prévues, soit les 29, 30 et 31 mars 2019. Il est important de **ne pas déroger à ces dates afin de garantir une couverture d'assurance pour les participants***.

Je participe un peu plus...

Vous ne pouvez pas vous libérer pour le Grand Nettoyage de Printemps ? Vous souhaitez vous engager plus durablement ? La Région wallonne propose une formule adaptée à vos attentes : « **Les Ambassadeurs de la Propreté** ».

Votre rôle consiste à maintenir propre votre rue ou votre quartier **toute l'année**.

Pour vous inscrire, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous vous inscrivez seul ou avec d'autres personnes, en cliquant sur « Je deviens Ambassadeur de la Propreté »**,
- soit vous rejoignez une équipe existante en cliquant sur « Je rejoins une équipe d'Ambassadeurs de la Propreté »**.

Au kit du grand nettoyage de printemps, pour vous faciliter la tâche, s'ajoute alors une pince de propreté.

Les sacs remplis par vos soins sont ramassés par les cantonniers, à la demande (par email ou par téléphone).

* Tous les particuliers qui participeront au Grand Nettoyage de Printemps les 29, 30 et 31 mars 2019 seront couverts par une assurance contractée par la Wallonie, à l'exclusion des personnes issues de mouvements de jeunesse, d'écoles, d'entreprises ou de toutes autres associations qui disposent déjà d'une assurance dans le cadre de leurs activités. Ces groupes sont invités à contacter leur compagnie d'assurance pour demander d'être couverts.

** Les inscriptions au projet Ambassadeurs de la propreté sont temporairement stoppées durant la période d'inscription au Grand Nettoyage de Printemps. Vous pourrez à nouveau vous inscrire à **partir du 31 mars 2019**.

► **Témoignage d'Evelyne et Ella, deux ambassadrices de la propreté dans leur quartier !**

« Pour s'inscrire, c'est très simple : il suffit d'aller sur le site www.walloniepluspropre.be/ambassadeurs. On peut s'inscrire seul, avec son enfant, en famille ou en groupe... Tout se module comme on veut et rien n'est figé... De quoi rendre nos petites balades sympas, attractives et pédagogiques pour nous et nos petits bouts.

Quinze jours plus tard, on reçoit des sacs poubelles, des pinces pour ramasser les déchets, des gants et des gilets.

Et puis voilà... la première fois, c'était par une belle journée d'automne. Nous nous sommes parées, ma fille de 9 ans et moi, de notre nouvel équipement pour prendre soin de notre village, de nos bois, nos pâtures, notre terre.

Ce jour-là, ma fille a été félicitée par un monsieur qui s'était arrêté en voiture, il lui a donné des bonbons, elle était happy et moi aussi ! Beaucoup de passants sont reconnaissants, nous encouragent. Cela permet d'ouvrir les consciences, d'agir différemment et de le faire ensemble. Marcher, se faire du bien, faire du bien à la terre, ré-approprier son quartier, recréer des liens différents avec la nature, nos voisins, les personnes autour de nous... c'est top !

Alors, rejoignez-nous et inscrivez-vous ! Nous pourrions même nous retrouver de temps à autre à plusieurs ambassadeurs lors de nos belles balades ! »

Evelyne et Ella

Fleurir ma rue, mon quartier, ma commune : je participe !

Tout au long de l'année, l'équipe des Espaces verts, composée de trois agents, gère les abords des écoles, des salles des fêtes et autres bâtiments publics, c'est-à-dire 17.054 m² de pelouse, 1.137m de haies, 5.150 m² de parterres et 330 arbres.

Ce n'est qu'occasionnellement que les jardiniers peuvent donc arroser les jardinières suspendues, désherber le pied des arbres, remplacer les fleurs fanées, créer des parterres fleuris...

J'offre plus de vie à mon quartier

Avec ses concitoyens, depuis plusieurs années déjà, la commune de Chaumont-Gistoux préserve et développe la biodiversité dans des espaces verts tels la roseraie installée au pied de la Maison communale, les jardins partagés du ruisseau de Louvranges et les bacs et parterres à potager répartis sur tout le territoire (Voir l'Amalgame n°76 – Eté 2018).

Aujourd'hui, je peux choisir de prendre soin d'un espace vert public proche de chez moi. Que cet espace soit une simple jardinière suspendue, un pied d'arbre ou de banc, un parterre au bout de ma rue...



► EN PLUS ...

A plusieurs, le geste est parfois plus simple ou plus spectaculaire. Je peux donc encourager mes voisins à me rejoindre : la participation à l'embellissement de mon environnement quotidien peut passer par une association telle un comité de quartier ...

J'ai la main verte et je choisis à la carte

Plusieurs formules me sont proposées. Il s'agit de m'engager à :

- ▶ Veiller sur les vivaces d'une jardinière (arroser régulièrement) ;
- ▶ Désherber un parterre pour mettre en valeur les plantations ;
- ▶ Semer ou planter des fleurs dans un bac de chicane (la commune me fournit un kit de plantation) ;
- ▶ Créer un parterre fleuri ou arboré (je collabore au choix des plantations) ;
- ▶ ...

Parce qu'il s'agit d'espaces publics cogérés avec des particuliers, chaque intervention passe par l'octroi d'un « **permis de végétaliser** » et la signature d'une convention qui permettent, avec le soutien des jardiniers communaux, d'investir les espaces verts publics en respectant les principes fondamentaux de la gestion différenciée (je m'engage à utiliser des plantes locales et mellifères, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'esthétique et à l'entretien des plantes...). En tant que cogestionnaire, je deviens ainsi le contact privilégié des services communaux pour cet espace vert parrainé.

Je réponds à l'invitation communale : je contribue à l'amélioration de mon cadre de vie et je prends contact avec :

Marie-Laurence SERRET-BRAGULAT,

Conseillère en Environnement

Email : ml.serret.jmd@begacom.net

ou 010/680.691



Et si la transition reposait sur notre capacité à nous transformer de l'intérieur ?

Développer notre capacité à nous (re)connecter à la nature, au « vivant », apprendre à préserver notre équilibre entre « l'Être et le faire » pour ne pas s'épuiser.

Nous vous proposons d'y réfléchir ensemble et d'apprendre à trouver en nous les leviers du changement pour prendre soin de soi, des autres et de la planète.

Programme : première journée proposée : **dimanche 10/03/2019 de 10 à 17 h.**

« Simplicité Volontaire, Sobriété Heureuse, Transition pour Demain ? Et l'Être HUMAIN face à tous ces changements prévisibles, comment se comporte-t-il ? ... »

Liliane Pelleriaux a 78 ans et vit depuis 25 ans en pleine forêt sans les commodités de la ville ! Elle serait heureuse de partager avec vous des réflexions profondes par rapport aux grands changements de société qui nous attendent et surtout « COMMENT ENRICHIR SA VIE INTÉRIEURE » en renouant contact avec la « SAGESSE DE LA NATURE » et ses lois profondes dont l'homme s'est complètement éloigné.

► **PAF** : 10€ la journée (emporter son pique-nique)

► **Lieu** : 16, La Place à Vieusart.

Renseignements et programme des activités dans le cadre de Chaumont-Gistoux en Transition, contactez Françoise Thyron : 0478/47.85.13 – email : francoise.thyron@gmail.com

Commission Communale de l'accueil (CCA)

APPEL A CANDIDATURE

Notre Commune est engagée depuis plusieurs années dans le décret de la Communauté Française de Belgique relatif à l'Accueil du Temps Libre (ATL). L'ATL concerne toutes les activités organisées avant et après l'école, les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires pour les enfants âgés entre 2,5 ans et 12 ans.

Le service ATL de notre Commune a pour mission de dynamiser et d'optimiser l'offre et la qualité de l'accueil des enfants durant leur temps libre pour leur épanouissement global et pour aider les parents à concilier au mieux vie professionnelle et vie familiale, le tout en favorisant la cohésion sociale.

Pour atteindre ces objectifs, le décret prévoit la mise en place d'une Commission Communale de l'Accueil (CCA). Cette Commission regroupe les représentants de l'ensemble des acteurs impliqués directement par l'accueil des enfants durant leur temps libre. Ensemble, ils échangent, se concertent, analysent et mènent une réflexion autour des problématiques et des besoins qui relèvent de l'accueil des enfants.

Suite aux dernières élections communales, la composition de cette Commission doit être renouvelée.

Nous cherchons des membres motivés et dynamiques pour représenter :

► **Les personnes confiant leurs enfants** (ex. : personnes engagées dans une association de parents, un comité de

soutien, un conseil de participation ou impliquées dans la vie de l'école de leur enfant, mouvements d'éducation permanente)

► **Les opérateurs d'accueil agréés, reconnus ou déclarés à l'ONE** (ex. : accueils extrascolaires, opérateurs extrascolaires, école de devoirs, ...)

► **Les associations culturelles, artistiques ou sportives** (ex. : bibliothèques, centres culturels, mouvements de jeunesse, clubs sportifs ...).

Si vous êtes intéressés par notre travail, si vous avez envie de prendre une part active dans la réflexion, le débat, la diffusion d'informations, la réalisation de projets, nous vous invitons à nous envoyer votre candidature pour participer à notre Commission Communale de l'Accueil (CCA).

Remplissez le formulaire ci-dessous pour poser votre candidature en tant que membre effectif ou suppléant et vous recevrez une invitation à la séance d'information / élection des membres qui se déroulera **le jeudi 14 mars 2019 à 18h** au sein de notre administration communale.

Merci de nous faire parvenir le formulaire complété pour **le 10 mars au plus tard** soit par courrier ordinaire (Administration communale – service ATL – Rue Colleau n°2 – 1325 Chaumont-Gistoux) soit par email (atl@chaumont-gistoux.be). Le formulaire peut également être déposé à l'accueil de votre administration communale.

Candidature pour le renouvellement de la commission communale de l'accueil

Talon à remettre pour le 10 mars au plus tard

Je, soussigné(e) souhaite poser ma candidature pour intégrer la Commission Communale de l'Accueil (CCA) en tant que membre représentant :

► **Les personnes confiant leurs enfants** – Merci de préciser de quelle association de parents ou de quel conseil de participation êtes-vous membre :

► **Les opérateurs d'accueil** – Merci de préciser votre activité :

► **Les associations culturelles, artistiques ou sportives** – Merci de préciser le nom de l'association/club, ... que vous représentez :

Coordonnées de contact

Numéro de téléphone :

Adresse :

Signature :

Des boîtes apparaissent...

Elles sont rectangulaires, carrées, parfois tarabiscotées, colorées, 100 % récup', décorées avec créativité... et toujours réalisées dans le même but : celui de partager ! Chez nous, elles fleurissent peu à peu. Petit tour d'horizon des premières boîtes à livres de la commune, réalisées par... vous !

► **Au 20, rue Zaine (Gistoux), juste à côté de la porte d'entrée de la maison de Xavier Deutsch, écrivain.**



« Il en va des livres comme des oiseaux : sédentaires, ou migrants. Vous rencontrez les sédentaires sur les rayons de vos bibliothèques : ils y sont disponibles pour le jour où vous avez besoin d'eux. Quant aux migrants, ils passent de main en main, de poche en poche, et trouvent des aires de repos au coin de quelques rues, devant la façade de quelques maisons. Ils y atterrissent, ils y attendent un jour, six mois, puis ils s'échappent en toute gaieté, en toute gratuité. Voilà ce que c'est qu'une boîte à livres : c'est l'escale des livres migrants. » X. Deutsch

► **Au 85, rue de Louvranges (Dion-le-Mont), devant la pharmacie, « Di'on y va » a inauguré sa boîte, réalisée en comité de quartier.**

« Ce comité, c'est avant tout l'histoire de quatre familles qui trouvaient que leur quartier manquait d'animation et de liens entre voisins proches. Pas question de créer une simple boîte de dépôt de livres ! Nous l'avons imaginée comme un lieu de rencontres, de découvertes et d'échanges. La boîte à livres est mise à disposition du quartier, à gauche de l'entrée de la pharmacie, dans une zone de passage pour que tous puissent en bénéficier. Petite particularité : la boîte comporte, dans sa partie supérieure, un » grenier « facilement accessible. L'idée, c'est d'y laisser un petit mot, une demande, une proposition de services... bref, un petit espace aménagé pour tisser du lien avec tous les voisins. Vous l'aurez compris, cette jolie boîte vous attend ainsi que vos livres, vos messages et tout ce qui



peut faire vivre notre quartier, village et commune ! » Christelle & Frédéric, Florence & Olivier, Muriel & Thierry, Sophie & Ravi

► **Au 7, rue du Gros Médart, (Quartier Château d'eau, Gistoux), sur le mur de la maison de Wendy Glenisson**

« J'ai une sympathique anecdote à raconter concernant la boîte à livres (qui s'est depuis élargie en boîte à dons car on peut y déposer aussi de menus objets ou vêtements) :

Au début, j'avais construit cette boîte avec des matériaux de récupération. Les charnières et le système de fermeture de la porte étaient donc un peu sous-dimensionnés.

A mon retour, après quelques jours de vacances, j'ai été surprise de constater que la porte de la boîte avait disparu... Dans le courant de la journée, j'ai reçu deux gentilles visites. L'une d'un voisin pour me prévenir que la porte de la boîte à livres avait été ouverte par le vent et qu'une des charnières s'était arrachée. Comme elle pendait par une seule charnière restante et avait posé la porte au sol.

L'autre d'une voisine venue me dire qu'elle avait trouvé la porte par terre et qu'elle l'avait mise en sûreté pour éviter qu'elle ne se perde ! Ces deux actes de solidarité spontanée m'ont beaucoup touchée (et je n'ai jamais constaté d'acte de vandalisme).

Par la suite j'ai renforcé les charnières et amélioré le système de fermeture ! » Wendy Glenisson



► **A côté du banc, au croisement de la rue de Mèves et de la rue du Fraignat (Vieusart)**

« Au début, il y a ce groupe de filles, des copines-voisines du quartier. Bruna a lancé l'idée en 2015, et les autres ont trouvé qu'elle était bonne. Alors Fabienne a demandé à son fils de fabriquer la boîte et elles se sont partagé les coûts du matériel. Elles ont d'abord installé la boîte à côté du Boabop, et l'ont remplie de livres.

Et puis, elles ont trouvé que c'était dommage, qu'il n'y avait pas assez de passage, alors elles l'ont déménagée, dans une brouette, jusqu'au carrefour. L'été, les gens s'arrêtent et lisent sur le banc. Marielle fait de temps en temps du tri pour garder des livres de qualité à proposer. » Isabelle



Petite notice juridique :

Vous rêvez, vous aussi, d'installer une boîte à livres dans votre quartier, au coin de la rue ou devant votre maison ? Voici les quelques règles à respecter :

- Si vous désirez la placer dans votre jardin ou l'accrocher sur le mur de votre habitation, la boîte à livres est en **domaine privé**. Aucune autorisation ne doit être demandée.
- Si vous pensez qu'elle sera plus accessible et visible sur le **domaine public**, il y a lieu de passer par le service juridique de la commune, qui demandera l'avis du Conseil communal et rédigera ensuite une convention d'occupation.

Simple, non ? Le plus compliqué, finalement, c'est encore de la fabriquer !

► DÉCOUVERTE AU FIL DE NOS PROMENADES ... (n°14)

Mais où est passé le livret 1 ?

Connaissez-vous les différents livrets avec la description des circuits de promenades autoguidées ?

(Livret 2, livret 3 et le nouveau livret 4)

Lorsque le Groupe Sentiers a été créé fin 1990, il est vite apparu que si nous voulions que les voies lentes s'auto-entretiennent, il fallait les faire connaître aux habitants. C'est ainsi qu'est né **notre tout premier «guide»** : *le Groupe Sentiers vous emmène en promenade : 11 circuits de promenades* (un fascicule de 23 pages A4 photocopiées, noir et blanc et distribué à qui en faisait la demande). Gros succès !

Au fil des années, notre méthode de travail s'est affinée, nos actions se sont diversifiées (e.a. repérage systématique des sentiers existant dans l'atlas de 1841, panneaux nominatifs, organisation de balades guidées...) et nous avons publié, en 2002, **notre premier livret** de 12 promenades à Chaumont-Gistoux. Suite à la demande, une 2^e édition est parue en 2004.

En octobre 2010, publication de notre **deuxième livret** avec 15 nouvelles promenades à Chaumont-Gistoux. Nouveau succès, nouvelle réédition en 2014 ! En décembre 2016, nous avons publié notre **troisième guide** dans lequel nous partons toujours d'un des villages de Chaumont-Gistoux, mais nous proposons des circuits vers les villages voisins afin de diversifier les horizons, les paysages, les découvertes.

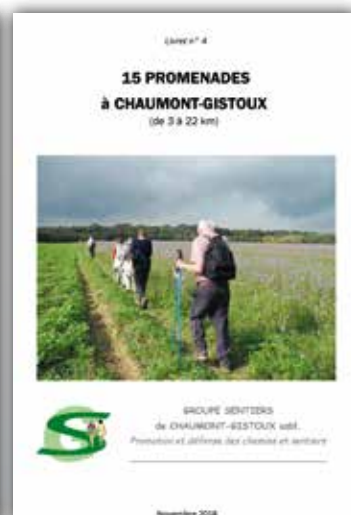
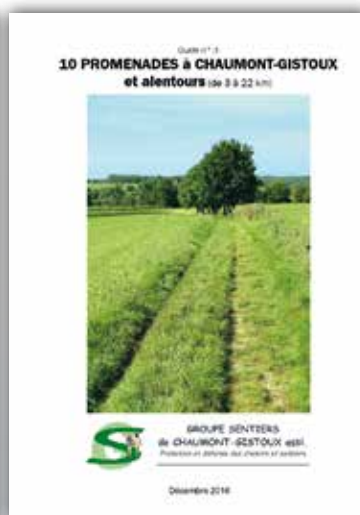
Lorsque fin 2017, tous les exemplaires du premier carnet ont été vendus, nous nous sommes demandés comment faire pour ne pas le rééditer tel quel après 14 ans, ni perdre l'intérêt de certains circuits particulièrement populaires. Nous espérons avoir trouvé une solution en publiant un **quatrième livret** qui satisfera les anciens et nouveaux marcheurs : nous avons en effet remanié, allongé, enrichi certains circuits intéressants et nous en avons ajouté d'autres qui vous feront passer par des sentiers ou chemins qui ne figurent pas dans nos autres livrets.

La plus grande partie des circuits de nos 3 guides actuels (40 circuits) comporte de nombreuses variantes qui allongent ou raccourcissent l'itinéraire selon vos envies. Ces guides devraient plaire aussi bien au promeneur qui désire profiter d'une petite balade de 2,5 km qu'à celui qui a envie de parcourir à l'aise 22 km (tableau en dernière page de chaque guide). Vous y trouverez des photos, des plans couleur, des notices historiques, étymologiques et botaniques.

Sachez que vous pouvez commander chacun de ces 3 livrets en ligne sur notre site www.groupesentiers.be ou l'acheter dans 6 endroits mentionnés sur ce même site.

Mais si vous préférez vous laisser guider, retrouvez-nous à nos 5 marches guidées par mois (les lieux de départ sont indiqués chaque mois, sur notre site)

Pour le Groupe Sentiers,
Monique MILGROM



Roseraie communale de Chaumont-Gistoux

Le 6 décembre dernier, Paula Vapelle, née le 30 mai 1926, a quitté ce monde. Paula Vapelle est la maman d'Ivan Louette qui a créé la Roseraie en 1986. « Paula Vapelle » est aussi le nom d'un rosier qu'il lui a dédié et qu'il a créé en 2002. Soeur de « Mon amie Claire » (Claire Laberge) que nous évoquions dans l'Amalgame de cet hiver 2018, ce rosier a lui aussi toujours sa place dans notre Roseraie communale, s'y plaît et y coulera sûrement encore de beaux jours.

« Paula Vapelle » se trouve au centre de ce bel environnement, au pied de « Rosa Roxburghii » de son nom vernaculaire « Rosier châtaigne » dont le tronc est exfolié et les cynorrhodons hérissés de piquants telle la bogue de la châtaigne. Un autre rosier « Paula Vapelle » a pu s'épanouir plus généreusement dans la Cour de la Maison communale. Il se situe dans le parterre à droite de l'entrée de la Salle des Mariages

Ce rosier est disponible chez Lens (infos sur www.lens-roses.com) et à l'instar de la plupart des rosiers créés par Ivan Louette, il est insensible au froid et résistant aux maladies. C'est un arbuste au feuillage vert bleuté et dense qui peut atteindre 150 cm environ. Il présente des fleurs larges de 8 cm, blanches doubles aplaties, aux pétales en quartiers laissant voir leurs étamines dorées. Il fleurit abondamment fin mai, début juin et continue très tard dans la saison. Son parfum est délicieux, de muguet les jours frais, d'agrumes lorsqu'il fait chaud.

La chaleur n'est pas encore au rendez-vous mais pour que les rosiers puissent s'y épanouir en toute liberté, ils ont besoin de nos soins.

Venez nous aider à l'entretien de notre Roseraie environnementale, unique en son genre, lors des chantiers mensuels organisés tous les 4^{es} samedis du mois de 14 à 17 heures.



▶ Chantiers participatifs mensuels



■ tous les 4^{es} samedis du mois de 14h à 17h

▶ Prochains rendez-vous :

- 23 mars
- 27 avril
- 25 mai

▶ Où ?

au chalet à côté du parking de la maison communale se situant 2, Rue Colleau à Gistoux.



Aucune compétence particulière n'est requise, les outils sont fournis, une heure suffit déjà, et un goûter vous attend en fin de chantier.

Likez également notre page Facebook pour être au courant de notre actualité et partagez-la pour nous aider à étoffer la participation citoyenne! [f RoseraieChaumontGistoux](https://www.facebook.com/RoseraieChaumontGistoux)

▶ Contacts pour info :

Colette WOESTYN – email : colettewoestyn@hotmail.com

Echangeons et partageons nos plantes !

Je m'appelle Eric. Cela fait maintenant presque 10 ans que je vis à Chaumont-Gistoux avec ma famille. Habitant auparavant en appartement à Bruxelles, je n'ai eu que de trop rares occasions de m'essayer au jardinage. J'ai maintenant un jardin dans lequel j'ai créé une parcelle, à ce jour majoritairement composée de fruitiers. Très bientôt, une deuxième parcelle sera dédiée à la culture de légumes.

En m'adonnant à la pratique du jardinage, j'ai constaté que, chaque année, je me retrouvais avec de nombreuses repousses. Que faire avec celles-ci ? Les donner aux voisins, les proposer à la famille, et après ? Comment faire ce partage à plus grande échelle et mettre en relation des personnes qui ne se connaissent pas ?

De ces questions et réflexions est née l'idée du site Eco-Partage. Il ne restait plus qu'à apprendre à créer un site web. En septembre 2018, 6 mois plus tard, le site était enfin terminé.

L'objectif d'Eco-Partage est de permettre aux citoyens d'échanger, de donner et/ou de trouver des plantes, végétaux, fruits, légumes, graines, etc. à la manière des bourses d'échanges de plantes.

C'est écologique : on limite le gaspillage et on favorise la biodiversité.

C'est économique : cela favorise l'échange au lieu de l'achat et rend le jardinage encore plus accessible.

Cela a une dimension sociale : C'est une occasion de se rencontrer, de créer des liens et de partager nos connaissances sur le jardinage.

Ce projet vous parle ? Alors, rendez-vous sur le [site www.eco-partage.be](http://www.eco-partage.be). N'hésitez pas à en parler autour de vous ou à partager notre page Facebook. **Plus nous serons de membres, plus nous aurons de plantes à échanger !**

Eric Mertens



Aidons les batraciens à traverser en toute sécurité à Chaumont-Gistoux

Ça y est, la période de migration des batraciens est là!

Dès que la température remonte aux environs de 7 °C (en général vers la mi-février), les grenouilles rousses et les crapauds communs quittent les bois et retournent dans les points d'eau où ils sont nés pour se reproduire. Ils se déplacent dès la nuit tombée et **de préférence, par temps humide ou pluvieux**. La migration dure généralement un mois.

Dans notre commune, cette migration a lieu à plusieurs endroits, mais l'**Avenue du Ronvau connaît un pic plus important qu'ailleurs**.

L'année dernière, nous avons aidé 2.623 crapauds communs, 133 grenouilles rousses et 126 tritons à traverser la rue en sécurité (contre plus de 500 batraciens écrasés par les voitures).

Conducteurs, conductrices, si vous voulez contribuer au sauvetage des batraciens, soyez attentifs sur l'avenue du Ronvau de mi-février à fin mars : dès la tombée du jour, levez le pied! A plus de 30 km/h, les batraciens sont aspirés par le déplacement d'air dû à la voiture et cela suffit à les blesser mortellement...

► Rejoignez-nous!

En mars 2018, nous avons formé une petite équipe d'une vingtaine de bénévoles! Nous avons pu couvrir 27 jours de la migration. Plus nombreux nous serons, plus la tâche sera facilitée. Vous souhaitez nous rejoindre? Il suffit de vous libérer de temps en temps pendant 2 heures, à la tombée du jour...

Rendez-vous à la rue du Pont des Brebis.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

- Béatrice VERSCHAEREN : 010/68.96.03
ou 0476/44.50.22
- Colette WOESTYN : colettewoestyn@hotmail.com
ou 0497/03.88.52
- Monique MILGROM : monique@milgrom.be
ou 0479/72.28.84



Les crapauds traversent parfois en duo! Le mâle, plus petit, s'accroche à la femelle, pour se faire transporter jusqu'à l'eau pour avoir plus de chances de féconder ses œufs.



L'équipement du bénévole : un seau, une vareuse de sécurité et une lampe de poche

► LES RENCONTRES DE GISTOUX

(Association fondée en 2000)

Se déroulent à l'Ancienne Ecole de Gistoux, chaussée de Huy, 204 (Entrée par l'arrière du bâtiment)

Bienvenue à tous (plus particulièrement les seniors)

de 14h à 18h, chaque premier et troisième lundi du mois

(sauf si le lundi est férié).

Qu'y ferons-nous?

► Dans un climat de cordialité :

- **PARLER** : français, anglais, néerlandais
- **JOUER** : cartes, échecs, scrabble, dames, rummikub ou autres jeux...
- **ECOUTER ET CONVERSER**. Le tout accompagné d'une collation.

N-B : Les joueurs de cartes sont cordialement invités à se joindre à nous.

Pour tout renseignement : M. D. Clérin - Tél : 010/24.16.22

CENTRE CULTUREL ROYAL DE CHAUMONT-GISTOUX



Pour ce premier semestre, nous vous proposons plusieurs conférences très intéressantes et diverses activités créatives.

Nos événements

Conférence : « La Permaculture »

par **Hermann Pirmez**, Anthropologue et agriculteur biologique de profession

Vendredi 1^{er} mars 2019 à 20h

Salle de l'Amitié, rue du Brocsous 3 à Dion-le-Mont

Pourquoi pas la permaculture dans mon potager ?

La conférence sera suivie de questions-réponses et discussions informelles avec l'orateur.

Infos et réservations : Anne-Marie Louette : 010/68.90.82
Email : a_maillieux_louette@yahoo.fr

Conférence : « Citoyenneté »

par **Poï DEFOSSE**, Historien et Archéologue a enseigné dans le secondaire, à l'Ecole Normale de Nivelles, professeur à l'U.L.B.

Auteur, entre autres, de « Un cours de philosophie et de citoyenneté en fédération Wallonie Bruxelles » et du « Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique »



Vendredi 29 mars 2019 à 20h

Ancienne école de Gistoux, Chaussée de Huy 204 à Gistoux
Comment la Belgique en est-elle arrivée à proposer, aux élèves de l'école officielle, l'obligation de choisir entre cinq cours de religion et un cours de morale non confessionnelle ?

Infos et réservations : Robert Haulotte : 010/68.88.70
Email : haulotterobert@gmail.com

Conférence sous forme d'un diaporama animé : « Fascinante et lumineuse Andalousie »

par **Marie-Claire et Guy PEETERS**

Vendredi 10 mai 2019 à 20h

Salle de l'Amitié, rue du Brocsous 3 à Dion-le-Mont

Double héritière du raffinement arabe et du patrimoine chrétien, l'Andalousie, c'est aussi une montagne sauvage et insolite, ce sont ses villages blancs, ses oliviers, ses côtes accueillantes et son flamenco. Venez-vous plonger, le temps d'une soirée, dans cet enchantement inoubliable...

Infos et réservations : Marie-Claire Peeters : 0477/83.85.11
ou Guy Peeters : 0473/471.467

7^e Gratiñeria culturelle

Dimanche 2 juin 2019

Lieu à déterminer – Entrée libre

- De 10h à 13h : Dépôt d'objets à offrir
- De 15h à 18h : Marché gratuit ouvert à tous.

Infos et réservations : Anne-Marie Louette : 010/68.90.82
Email : a_maillieux_louette@yahoo.fr

Marches ADEPS organisées par BOL D'AIR

Les prochaines marches auront lieu de 8h à 18h :

- Le **lundi 22 avril 2019** : Marches fléchées de 5,10, 15, 20 km + marche d'orientation de 8 km
- Le **lundi 10 juin 2019** : Marches d'orientation de 4, 8, 16 km + marche fléchée de 10 km
- Le **dimanche 15 septembre 2019** : Marches fléchées de 5, 10, 15, 20 km + marche d'orientation de 8 km

Centre Sportif André Docquier, avenue du Ronvau 8 à Chaumont-Gistoux

Parking, accueil, buvette, petite restauration

Renseignements : Colette Germeaux : 0488/07.38.23
Email : colette.germeaux@skynet.be

Nos ateliers

Tous les ateliers se déroulent au Centre culturel, rue du Village 12 à Dion-le-Mont

Atelier Théâtre

par **Anne Van den Sande**

Dates : samedis 2, 16 et 30 mars 2019 de 15h à 17h.

Infos et inscriptions : Anne-Marie Louette : 010/68.90.82
Email : a_maillieux_louette@yahoo.fr



Atelier Aquarelles

par **José LECUYER**

Dates : 2 cycles les jeudis de 19h à 21h30

- Débutants : 21 mars – 4 avril – 2 et 16 mai
- Confirmés : 14 et 28 mars – 25 avril – 9 mai

Infos et inscriptions : Gigi Vanden Abeele : 010/68.81.32
Email : gigi.vandenabeele@skynet.be



Initiation à la langue des signes

par **Marine LOSA**

Dates : samedis 2 et 16 mars, 6 et 27 avril, 11 et 25 mai de 15h à 17h

L'atelier est ouvert tant aux débutants qu'aux initiés.

Infos et inscriptions : Anne-Marie Louette : 010/68.90.82
Email : a_maillieux_louette@yahoo.fr



Atelier Mosaïque

par Bernadette MOULIN

Dates : samedis 9 et 23 mars, 6 avril de 10h à 12h.

Infos et inscriptions : Anne-Marie Louette : 010/68.90.82
Email : a_maillieux_louette@yahoo.fr



Atelier « Sacs et pochettes »

par Bernadette MOULIN

Dates : samedis 9 et 23 mars, 6 avril de 13h à 15h

Infos et inscriptions : Anne-Marie Louette : 010/68.90.82
Email : a_maillieux_louette@yahoo.fr



Atelier rough! Le dessin en 2 traits, 3 mouvements

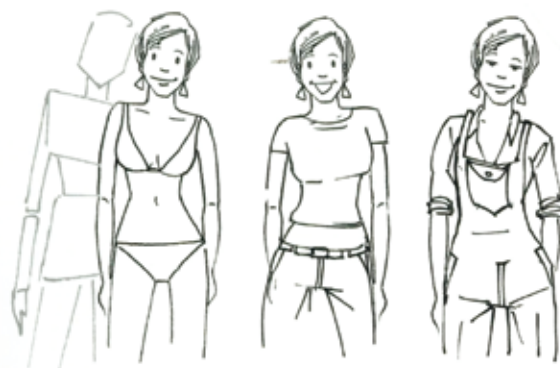
par Pierre POCHET

Dates : mercredis 20 mars, 3 et 24 avril, 8 et 22 mai de 16h à 18h.

Pierre Pochet, professeur d'atelier publicitaire à Saint-Luc à Bruxelles, propose, aux adolescents et adultes, une technique de dessin utilisée dans l'édition, la publicité, qui les rendra capables de dessiner rapidement un visage, une attitude, une voiture, un décor... (voir aussi sur Youtube : dessin rapide, Pierre Pochet)

La méthode s'appuie sur l'assemblage de formes géométriques simples et faciles à dessiner.

Renseignements & inscriptions : Brigitte Troosters : 010/22.64.45 – Email : brigitte.troosters@skynet.be



Pour en savoir plus à propos du Centre Culturel :

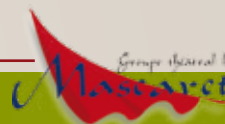
- Consultez notre site « www.centreculturelchaumont-gistoux.be »,
- Suivez-nous sur la page Facebook du « Centre Culturel Royal de Chaumont-Gistoux »,
- Inscrivez-vous à notre newsletter via notre site,
- Soyez attentifs à nos affichages, flyers, ...

La Commune relaie aussi nos activités par ses différents canaux de communication.

Faites-vous membre du Centre Culturel!

► Le théâtre du MASCARET vous présente :

« Molière dans tous ses éclats »



dans une mise en scène de Paul BIOT

Revisitez Molière au travers de scènes prises dans son répertoire et replongez dans :

- « L'Amour Médecin », « Le médecin malgré lui »,
- « Le Malade Imaginaire », « L'Ecole des Femmes »,
- « Le Mariage Forcé », « Les femmes savantes », « l'Avare »,
- « Les Fourberies de Scapin », « Tartuffe » et « Don Juan ».

PAF :

- enfants (- de 12 ans) : 5€
- membres du CC et étudiants : 8€
- adultes : 10€

Infos et réservations :

Marie-Claire Deraed : tél. **0475/96.75.59**,
par email : marieclairederaed@gmail.com
ou sur le site du Centre culturel de Chaumont-Gistoux (association : le Mascaret) via le formulaire en ligne.

► Salle de l'Amitié,
rue du Brocsous, 3
à 1325 Dion-le-Mont

Les vendredis 15 & 22 mars à 20h
Les samedis 16 & 23 mars à 20h
Les dimanches 17 & 24 mars à 15h



5^e édition des Mérites sportifs : encore du beau monde !

Après les 4 dernières éditions qui ont vu l'ASBL Omnisports Chaumont-Gistoux mettre à l'honneur une centaine de personnalités actives de près dans le sport de notre commune, dont des champions du monde, de Belgique, des espoirs, des sportifs, des équipes, des présidents de clubs et autres bénévoles, le couvert a été remis le vendredi **8 février dernier** lorsque l'ASBL récompensait pour la cinquième année consécutive une dizaine de candidats.

La catégorie «Espoir», la plus représentée cette année, devait départager 6 candidats qui se sont distingués à divers niveaux en 2018. Une fois n'est pas coutume, deux jeunes sont finalement lauréats de cette catégorie, une fille et un garçon, tous deux en train de se faire sérieusement connaître dans le monde du golf.

- ▶ Tout d'abord, **Marie Demoulin**, 16 ans qui a connu une ascension fulgurante dans la pratique du golf et les compétitions nationales et internationales auxquelles elle a participé. Son potentiel a attiré l'attention de partenaires américains qui lui ont proposé une bourse d'étude dans une université américaine afin d'y jouer au golf, ce qu'elle a accepté à condition de d'abord terminer ses études secondaires en juin prochain. Une autre proposition d'université américaine pour 2020 la motive d'autant plus. Entretemps, elle est devenue championne de Belgique en 'Girls U16' de même qu'en 'Girls toutes catégories'. Elle est entrée ainsi dans le 'World Amateur Golf Ranking'.
- ▶ Ensuite, **Hugo Duquaine**, qui est devenu, à 11 ans, champion de Belgique U12 en montant 14 fois sur le podium lors de 15 compétitions dont 6 fois sur la plus haute marche; sa prestation a été déterminante dans le traditionnel derby opposant récemment la Belgique aux Pays-Bas. Avec un handicap de 4,4 à 11 ans, il possède une marge de progression énorme et bénéficie d'un encadrement solide de l'Association Francophone de Golf (i.e. coach, nutritionniste, mental, etc.) dont il est la plus jeune élite. Tout comme Marie, il entrevoit son futur passant par l'étape 'Université américaine' mais d'abord... terminer sa sixième primaire! Marie et lui ont dû se croiser en décembre dernier au Doral Publix Junior Golf Classic à Miami, chacun dans leur catégorie.

Pour les autres nominé(e)s :

- ▶ **Magaly Tartinville**, 15 ans, s'est démarquée en 2018 en devenant vice-championne provinciale en judo, puis vice-championne régionale, se qualifiant ainsi pour les championnats de Belgique U15 qu'elle a terminés à une très honorable 7^e place. Depuis janvier, elle est passée en catégorie U18, marquant ainsi son entrée dans les « shiai » qui lui permettront de marquer des points pour l'obtention de la ceinture noire.
- ▶ **Amélie Mandelaire**, 12 ans qui, avec son cheval 'Fanta' s'est distinguée en équitation, parcours saut 80-85 cm au cours de 23 épreuves dans lesquelles elle est montée 10 fois sur le podium dont 5 sur la plus haute marche. Elle ambitionne pour 2019 de participer aux challenges de 90 ou 100 cm et de se frotter aux épreuves de complet i.e. dressage-obstacle-cross.
- ▶ **Antoine Cadet**, 16 ans, se distingue en motocross, discipline qu'il a débuté à l'âge de 4 ans; 2017 étant marquée par des incidents mécaniques et un grave accident où il se cassera plusieurs côtes. Il se consolera en 2018 où il termine la saison en étant sacré champion espoir de la VMCF (Vlaamse Motorcross Federatie). Ses ambitions pour 2019 : le Championnat de Belgique 'Espoirs' en 125 cc où il vise un podium au général ainsi que de participer à Lommel en août à une manche de Championnat d'Europe en 125cc.
- ▶ **Martin Katz**, 16 ans, avait déjà été lauréat dans cette catégorie en 2017 pour son parcours prometteur dans le tennis. Deux années ont passé et Martin confirme ses espérances en accumulant en 2018 les titres de champion de Wallonie et de Belgique 'moins de 16 ans'; il a aussi participé à plusieurs tournois juniors, se hissant en demi-finale ou finale des tournois de Hillrod (DK), Luxembourg ou encore Koweit City. Classé B-15.2 en Belgique, il est rentré dans le classement ITF mondial qui le plaçait à la 769^e place en janvier 2019.

La catégorie «Bénévoles» :

Actif dans la commune depuis plus de 20 ans en tant que professeur de gymnastique dans plusieurs de nos écoles communales, **Vincent Meunier** a motivé de nombreuses têtes blondes à la pratique d'activités sportives. Mais, c'est en tant que membre très actif du groupe d'organisation de la Fête du Sport que l'ASBL Omnisports, organisatrice de cet événement, a tenu à le mettre à l'honneur. Depuis 2015,



Vincent a été partie intégrante de l'équipe qui a initié ce rendez-vous devenu incontournable dans notre commune et qui a accueilli plus de 1.500 visiteurs lors de son édition 2018. Chaque année son investissement, son enthousiasme et son sourire contribuent au succès d'une journée magique pour les petits et les grands.

La catégorie «Equipe» :

En 2018, le sport d'équipe local se conjugait au féminin. L'ASBL Omnisports a tenu à mettre sur le même niveau les performances des **2 lauréats suivants** :

- ▶ Deux ans après sa formation et un travail assidu aux entraînements, **l'équipe féminine de football du FC Ronvau** a gagné en assurance, en technique et esprit d'équipe. Des entraîneurs motivés et un noyau de joueuses expérimentées ont permis un début de saison 2018-2019 prometteur

à tel point que l'équipe se situait à la première place de sa division en janvier 2019. C'est le travail de toute une équipe qui est récompensé où entraîneurs et joueuses ont délivré au-delà des attentes.

- ▶ Depuis quelques années, le club de volley-ball local 'La Spirout' brille par son dynamisme, plaçant 3 équipes du club au niveau régional. En 2018, c'est **l'ensemble des équipes féminines** qui a marqué la vie du club et a été mis à l'honneur par l'ASBL. Aujourd'hui, composées de 120 filles parmi les 180 affiliés du club – dont 60% ont moins de 18 ans, les 7 équipes couvrent une large palette allant de la nationale 3 (2 équipes) à la Provinciale 4. Le mérite a été remis aux capitaines des équipes ainsi qu'à leur directeur technique, **Arnaud Marcelis**.

Patrick LAMBERT,
Président de l'ASBL Omnisports

Judo club Chaumont-Gistoux & D.A. ASBL – Organisations, stages, nomination et résultats

Le Judo club Chaumont-Gistoux a connu une belle première partie de saison avec des résultats probants dans les tournois de l'International Hainaut Cup, Florennes et du Grand Prix de Woluwe mais a surtout, pour la première fois de son histoire, aligné une équipe d'interclubs en championnat officiel lors des trois journées organisées en novembre dernier à Dottignies, Herstal et Visé. Débutant en division 4A et avec en moyenne 4 judokas sur 6 alignés entre 15 et 18 ans (moyenne d'âge la plus basse), on est passé quelques fois à côté de l'exploit mais l'équipe a surtout engrangé de l'expérience sur laquelle elle va pouvoir s'appuyer pour recommencer une nouvelle formule de championnat qui débutera dès le mois de mars 2019. Sans les absents et les blessures de novembre dernier, une équipe complète sera alors alignée et nous pourrons fièrement défendre les couleurs de la commune à travers la Wallonie.

Ce mois de janvier 2019 a été l'occasion du lancement des championnats officiels jeunes avec comme résultat au championnat provincial du Brabant du 20 janvier dernier : Magali Tartinville – U18 – Moins de 52 kg : 2^e : 3 victoires pour 1 défaite – 2 premiers points de shiai (en vue de sa ceinture noire ...) pour sa première compétition dans sa nouvelle catégorie d'âge. En route pour le championnat régional ...

A noter également la mise à l'honneur de Magali Tartinville, Vice-championne provinciale et régionale, 7^e du championnat de Belgique en cadettes – 48 kgs aux mérites sportifs du 8 février dernier pour ses résultats 2018. Félicitations!

De plus, Frédérique Maertens, entraîneur au club et responsable des équipes U15 et U18 filles de la Province du Brabant, a été élue à l'unanimité au sein du Comité provincial du Brabant lors de son Assemblée Générale du 21 janvier dernier et ce, pour un mandat courant jusqu'en 2022.

Les prochains mois seront chargés avec le **souper annuel de club le 23 mars prochain** à Longueville (19h) et l'organisation des **stages sportifs** (psychomotricité, multisports, cyclo-multisports et judo-multisports) en avril, juillet et août. De nombreuses compétitions sont également au programme dans les prochains mois de même que des sorties internationales en arbitrage (Sarajevo, Malaga, Leibnitz, Luxembourg, ...) pour le président et enseignant au club, Henri-Nicolas Renders! Que de grands moments sportifs à vivre avec vous!

Tous les renseignements et toutes les actualités sur notre site www.judochaumontgistoux.be ou par mail à l'adresse judochaumontgistoux@gmail.com.

Pour le Judo club Chaumont-Gistoux & D.A. ASBL,

Henri-Nicolas RENDERS,
Président – Tél. 0478/20.74.16

Le Judo club Chaumont-Gistoux & D.A. ASBL est membre de l'ASBL Omnisports de Chaumont-Gistoux



Le Comité des fêtes de Dion-Valmont et sa section Pétanque Le Dionnais

Notre association a pour but de favoriser, dans un esprit d'ouverture et de convivialité, les rencontres entre les habitants de la commune de Chaumont-Gistoux et ses environs. Pour ce faire, elle organise des animations culturelles, sociales et sportives en proposant des activités accueillantes des plus jeunes au plus âgés.

Calendrier des activités 2019 !

- ▶ **Samedi 1^{er} juin** : souper des boulistes du Dionnais à la salle de l'Amitié.
- ▶ **Dimanche 2 juin** : tournoi de pétanque en doublettes formées en 3 tours, sur nos pistes extérieures.
- ▶ **Samedi 17 août** : goûter offert aux seniors de la commune à la salle de l'Amitié.
- ▶ **Dimanche 18 août** : BBQ à la salle de l'Amitié puis tournoi de pétanque en triplettes à la mêlée organisée en 3 tours, sur nos pistes extérieures.
- ▶ **Samedi 7 septembre** : voyage culturel offert à nos membres.
- ▶ **Samedi 14 septembre** : pétanque dans le cadre de la fête du sport au centre sportif André Docquier.
- ▶ **Samedi 19 octobre** : soirée caritative pour les « Cochonnailles » à la salle Perez.

D'autres précisions suivront sur notre site www.ledionnais.be!

Pour entretenir la forme, nous jouons à la pétanque tous les mardis et jeudis en soirée!

Suivant la météo, nous jouons soit dans notre local, à l'arrière de l'Espace Perez, soit à l'extérieur, près de l'église, sur nos 9 pistes.

La cotisation annuelle s'élève à 15€ (10€ pour les moins de 30 ans), remboursable via votre mutualité. Cette quote-part comprend l'assurance et divers avantages spécifiques.

N'hésitez pas à nous rendre visite, nous répondrons bien volontiers à vos questions et nous vous prêterons des boules de pétanque si vous souhaitez faire un essai!

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous revoir bientôt!

Pour le Conseil d'administration,

- ▶ Christiane VAN EYCK, Présidente – 0473/73.87.02
- ▶ Jean-Pierre CASTELEIN, Secrétaire – 0477/77.26.80
Email : ledionnais@gmail.com

Avec le soutien de la commune de Chaumont-Gistoux



► 34^e JOGGING DU PISSELET À VIEUSART (Corroy-le-Grand)

Une épreuve du Challenge de Jogging du Brabant wallon

le samedi 23 mars 2019 à 15h
12 km 600 (Petite distance : 5 km 790)



Parcours inversé par rapport aux années précédentes pour permettre un départ fluide. Parcours assez vallonné dans les vallées du Pisselet et du Train unanimement apprécié depuis 1994. Il emprunte les rues et chemins campagnards de notre charmant village brabançon, un très beau chemin creux, contourne le parc du château de Vieusart, passe par un petit bois, suit l'ancienne voie du tram vicinal et ramène les coureurs par un chemin de remembrement suivi d'un sentier à proximité de la salle où ils entameront une petite boucle finale de 2 km.

- **Organisation** : Animation Villageoise de Vieusart
- **Inscriptions** : à partir de 13h en la salle Saint-Martin, rue de Neussart à Vieusart (1325 Corroy-le-Grand)
- **PAF** : 5€ (challenger) – 7€ (dossard d'un jour) – 6€ (dossard d'un jour pte distance)
- **Infos** : 712 participants à la **gde distance** et 72 participants à la **pte distance** en 2018
Roland Poulain : gsm 0473/97.31.80 – Email : roland.poulain@gmail.com
- **Site** : <https://animationvillageoi.wixsite.com/animationvillageoise/jogging-du-pisselet>

Avec le soutien de la Commune de Chaumont-Gistoux

► Cantando

Cantando, un groupe familial où se partage le plaisir de chanter de la belle musique, et de bien la chanter, dans la joie et la bonne humeur!

Notre ensemble vocal réunit des adultes qui, pour la plupart, n'avaient aucune connaissance musicale en arrivant et progressent ensemble sur le chemin de la musique. Les chants s'apprennent d'oreille et des fichiers mp3 permettent d'entretenir sa mémoire à domicile. Des formations ponctuelles avec une chanteuse professionnelle nous aident à mieux utiliser notre voix et notre respiration.

Ce trimestre, nous découvrons des œuvres romantiques et de la première moitié du vingtième siècle : Gabriel Fauré, Camille Saint-Saëns, Jean Langlais et Jehan Alain.

N'hésitez pas à nous contacter pour faire un essai lors d'une répétition du jeudi soir à 20h 15. Venir à plusieurs peut être une source de motivation. Jusqu'en avril, nous nous retrouvons à l'ancienne école de Gistoux (chaussée de Huy 204).

Pour Cantando,
Sébastien WILLEMS

Infos et contact : www.cantando.be
ensemble.vocal.cantando@gmail.com

Souper du Groupe Tiers-Monde



Le Groupe Tiers-Monde vous invite à son souper annuel le samedi **16 mars 2019 à 19h** à la salle Perez à Dion-le-Mont.

Un bilan de l'année écoulée sera présenté ainsi que les projets soutenus (Kabona et Mojoca).

► Renseignements et inscriptions

- par email : groupetiersmondededechgx@gmail.com
- ou par téléphone M^{me} Antoine : 0472/912.883

P.A.F. : 20€ (Apéro, entrée, plat et desserts aux saveurs du monde)
à verser sur le compte Groupe Tiers-Monde IBAN BE90 1438 5176 9532.

Date limite pour les inscriptions et versements le mardi 12 mars.

Tout don peut être versé sur le même compte.

Avec le soutien de la commune de Chaumont-Gistoux.

Appel à bénévoles créatifs

Vous êtes volontaire pour animer un atelier dans le cadre d'une journée visant à éveiller la créativité de tous les élèves de deuxième primaire de la commune ?

Vous êtes prêt à y consacrer quelques heures de votre temps libre ?

Prenez contact avec le Service Enseignement et transmettez votre candidature par email ou courrier.

Conditions :

- ▶ Avoir un bon contact avec les enfants de 7 à 9 ans
- ▶ Etre capable d'encourager leur créativité et de valoriser leur travail
- ▶ Avoir l'esprit artistique et créatif

Contact :

- Virginie VAN KEIRSBILCK
- Tél. 010/68.72.13
- Email : enseignement@chaumont-gistoux.be



CROIX-ROUGE

- ▶ **10/04/2019 18h – 20h30 :** Salle du CPAS – Rue Zaine 9 à Gistoux
- ▶ **13/05/2019 16h30 – 20h :** Salle Perez – Rue du Village 5 à Dion-le-Mont

Maison Croix-Rouge Ardennes brabançonnaises :

- **Joseph JANDRAIN** Président – Gsm : 0476/20.42.00
- **Michel DEVREUX** Responsable à la promotion du don de sang – Tél. 010/68.04.89
- **Christian JACQUES** Location de matériel paramédical – Gsm : 0494/51.81.59
- **Pour tout renseignement :** mcr.ardennes-bw@croix-rouge.be

«Donneur de sang
grâce à toi, je revis»

PROCHAIN AMALGAME

Clôture des articles : 24 avril 2019

Le prochain journal communal paraîtra à la fin du mois de **mai 2019**.

Critères pour la publication d'un article dans l'Amalgame :

- ▶ Seuls les articles non commerciaux recevront une suite favorable.
- ▶ Article de maximum 1 page A4, photo(s) non comprise(s) en **format Word** (.doc ou .docx) **enregistré sous le nom de votre association!**
- ▶ Pas de texte dans le corps d'un email, **uniquement** en pièce jointe.
- ▶ Photo(s) en format .jpg de **minimum 1 Mo** (enregistrée(s) sous le nom de votre association).
- ▶ Logo(s) en format .jpg, .pdf, .ai ou .eps.
- ▶ **Adresse de contact** pour l'Amalgame exclusivement : webmaster@chaumont-gistoux.be.
- ▶ Les articles seront publiés en fonction de la place disponible.

Pour des impératifs d'organisation, tout document qui nous parviendra après le 24 avril 2019 ne pourra être pris en considération. Nous vous remercions pour votre compréhension.